

Plan Local d'Urbanisme



Modification 2

approuvée par délibération du 12/10/2023

5 – Annexes

5A – Servitudes d'Utilités Publiques (SUP)

5A6 - Secteur sauvegardé – Monuments Historiques et Sites classés ou inscrits

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté n° 9 portant classement au titre des monuments historiques
du musée des Augustins à Toulouse (Haute-Garonne)

La ministre de la culture,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu la liste de 1840 mentionnant le musée et le cloître des Augustins de Toulouse (Haute-Garonne),

Vu l'arrêté du 12 juillet 1886 portant classement de l'ancien couvent des Augustins de Toulouse (Haute-Garonne), mention reprise sur la liste des immeubles classés parue au Journal officiel du 18 avril 1914,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2018 portant inscription en totalité, à l'exception des parties classées, du musée des Augustins ainsi que le sol des parcelles d'assiette n°178 et n°302 de la section 819 AB du cadastre de la ville de Toulouse (Haute-Garonne),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 18 octobre 2017,

La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 8 mars 2018,

Vu la délibération du conseil municipal de Toulouse (Haute-Garonne) en date du 8 décembre 2017, portant adhésion au classement de la commune propriétaire,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de cet ancien couvent transformé en musée présente au point de vue de l'histoire, de l'art un intérêt public, non seulement pour sa partie conventuelle, déjà classée, mais aussi pour son aile ouest, remarquable témoignage d'architecture muséale du XIX^e siècle conçu par Eugène Viollet-le-Duc et Denis Darcy, et en raison du potentiel archéologique contenu dans ses sols situés dans l'emprise de la ville antique et médiévale de Toulouse (Haute-Garonne),

arrête :

Article 1^{er} : Est classé au titre des monuments historiques, en totalité, l'ensemble des bâtiments composant le musée des Augustins situé 21 rue de Metz à Toulouse (Haute-Garonne) avec le sol des parcelles d'assiette n°302 et n°178, d'une contenance respective de 1728 m² et de 7145 m², de la section 819 AB du cadastre de la ville de TOULOUSE (Haute-Garonne), tels que délimités et hachurés en rouge sur le plan annexé au présent arrêté et appartenant à la ville de TOULOUSE N° SIREN 213 105 554, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à la mention susvisée de l'ancien couvent des Augustins de Toulouse (Haute-Garonne) parue sur la liste des immeubles classés dans Journal officiel du 18 avril 1914 et à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 15 janvier 2018, également susvisés.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la culture.

Article 4 : Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 23 AVR. 2018

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général des patrimoines
Pour le chef du service du patrimoine
Le sous-directeur des monuments historiques
et des espaces protégés


Emmanuel ÉTIENNE

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
TOULOUSE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIG 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 9
tél. 05 34 31 11 20 -fax 05 34 31 12 42
cdf.toulouse@dgifp.finances.gouv.fr

Section : AB
Feuille : 819 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 02/06/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

Plan annexé a l'arrêté n° 9
du 23 AVR. 2018 portant classement
au titre des monuments historiques
du musée des Augustins de la ville
de Toulouse (Haute-Garonne)

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général des patrimoines
Pour le chef du service du patrimoine
Le sous-directeur des monuments historiques
et des espaces protégés

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté n° 8 portant classement au titre des monuments historiques de l'hôtel des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à TOULOUSE (Haute-Garonne)

La ministre de la culture,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu l'arrêté du 31 octobre 1986 portant inscription des parties suivantes de l'hôtel Saint-Jean, sis 32, rue de la Dalbade à Toulouse (Haute-Garonne) : deux salles superposées à piliers et colonnes (anciens dépôts construits au XIX^e siècle) occupant une partie de l'aile sud jusqu'à l'angle sud-ouest et façades sur la rue Saint-Jean, correspondant à l'emprise de ces salles (Haute-Garonne),

Vu l'arrêté du 25 octobre 1990 portant classement des parties suivantes de l'hôtel Saint-Jean, sis 32, rue de la Dalbade à Toulouse (Haute-Garonne) : l'aile occidentale donnant sur la rue de la Dalbade (en totalité, des caves aux toitures, y compris les façades rajoutées en 1840 à l'angle des rues de la Dalbade et Saint-Jean, à l'imitation de la façade édifiée par J. P. Rivalz en 1672, à l'exclusion, pour l'intérieur, de l'ancien entrepôt à colonnes du XIX^e siècle), les trois galeries ceinturant l'ancien cloître à l'ouest, au sud et à l'est, avec leurs façades sur cour correspondantes ; l'escalier d'honneur voûté de briques avec sa toiture ainsi que les vestiges archéologiques de l'ancienne chapelle contenus dans la courette attenante ; l'ancienne salle capitulaire au rez-de-chaussée de l'aile est ; l'ensemble des toitures recouvrant les parties classées précédemment décrites ainsi que l'ancien entrepôt inscrit,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 26 février 2014,

La Commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 17 novembre 2014,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'hôtel des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public, en raison du caractère exceptionnel de cet édifice, constitué d'un hôtel particulier de la seconde moitié du XVII^e siècle, agrandi d'un entrepôt aux draps du XIX^e siècle et conservant des vestiges médiévaux, notamment deux enfeus,

arrête :

Article 1^{er} : Est classé en totalité au titre des monuments historiques l'ensemble des bâtiments de l'hôtel des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et son terrain d'assiette, tels que délimités en rouge sur les deux plans annexés au présent arrêté, à l'exclusion de l'extension de bureaux achevée en 2005 et de la cour de service ouvrant sur la rue Saint-Jean, situé au 32, rue de la Dalbade à TOULOUSE (Haute-Garonne), sur la parcelle n°191 d'une contenance de 38 a 60 ca, figurant au

cadastre section 816 AB et appartenant à l'État, par document hypothécaire normalisé du 26 février 1996, déposé au service de la publicité foncière de Toulouse (Haute-Garonne) le 28 février 1996, portant le n° 4036, volume 1996 P N° 2100.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue aux arrêtés d'inscription du 31 octobre 1986 et de classement du 25 octobre 1990 susvisés.

Article 3 : Il sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la culture.

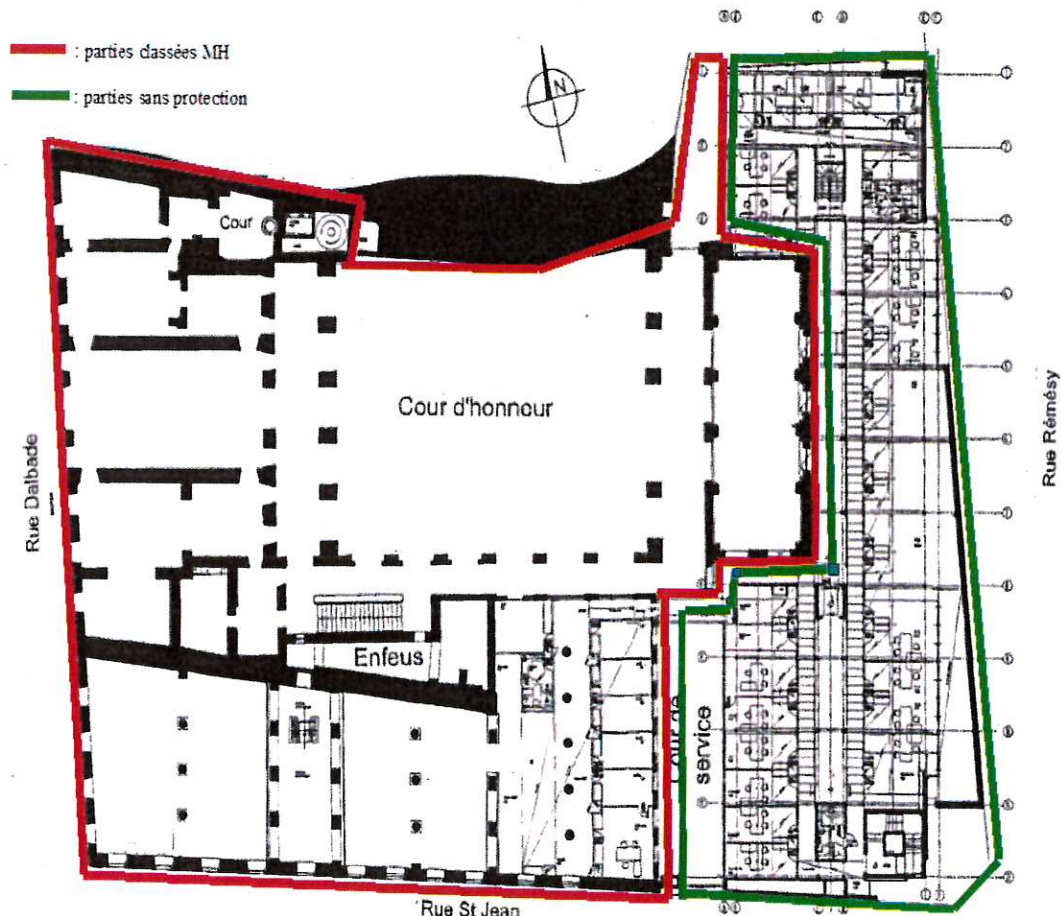
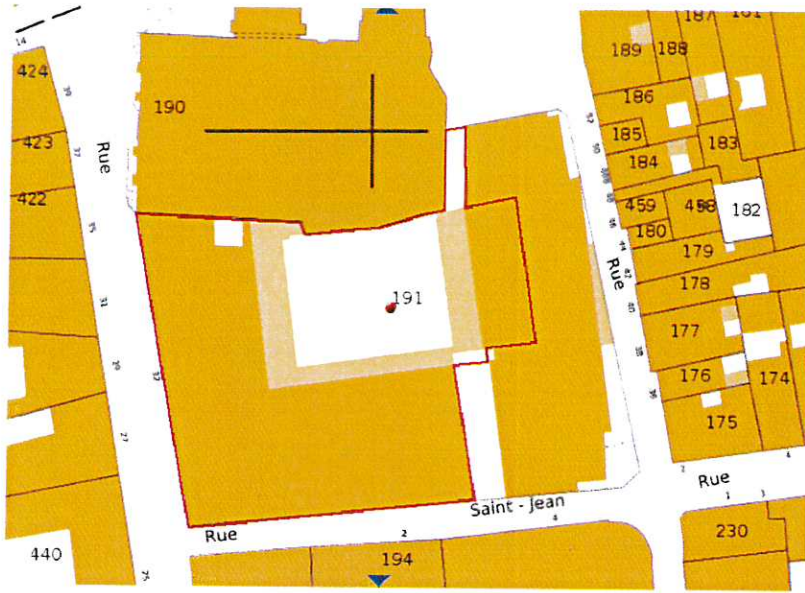
Article 4 : Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 23 AVR. 2018

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général des patrimoines
Pour le chef du service du patrimoine
Le sous-directeur des monuments historiques
et des espaces protégés

Emmanuel ÉTIENNE

Plan annexé à l'arrêté n° 8 du 23 AVRIL 2018 portant classement au titre des monuments historiques de l'hôtel des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, sis au 32, rue de la Dalbade, à TOULOUSE (Haute-Garonne)



Pour le ministre et par délégation
 Pour le directeur général des patrimoines
 Pour le chef du service du patrimoine
 Le sous-directeur des monuments historiques
 et des espaces protégés

Emmanuel ÉTIENNE



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**ARRÊTÉ portant
inscription au titre des monuments historiques du pont des Catalans
à TOULOUSE (Haute-Garonne)**

Le Préfet de la région Occitanie
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010, modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU la consultation de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 10 avril 2018 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le pont des Catalans présente au point de vue de l'histoire, du génie civil et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison des innovations techniques mises en œuvre dans la construction de ce pont à « anneaux », de l'élégance de son dessin et de l'importance des recherches sur les ponts en maçonnerie de l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées Paul Séjourné.

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – est inscrit en totalité au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – le pont des Catalans, sur la Garonne, situé entre les allées Charles-de-Fitte et Paul-Séjourné à TOULOUSE (Haute-Garonne), figurant au cadastre section 828 AB, parcelle non cadastrée, appartenant à la commune de TOULOUSE, n° SIREN 213 105 554, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 – Le présent arrêté, dont une copie sera adressée au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le – 6 AOUT 2018

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Laurent CARRIÉ

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section : AB
Feuille : 628 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000


Date d'édition : 20/07/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

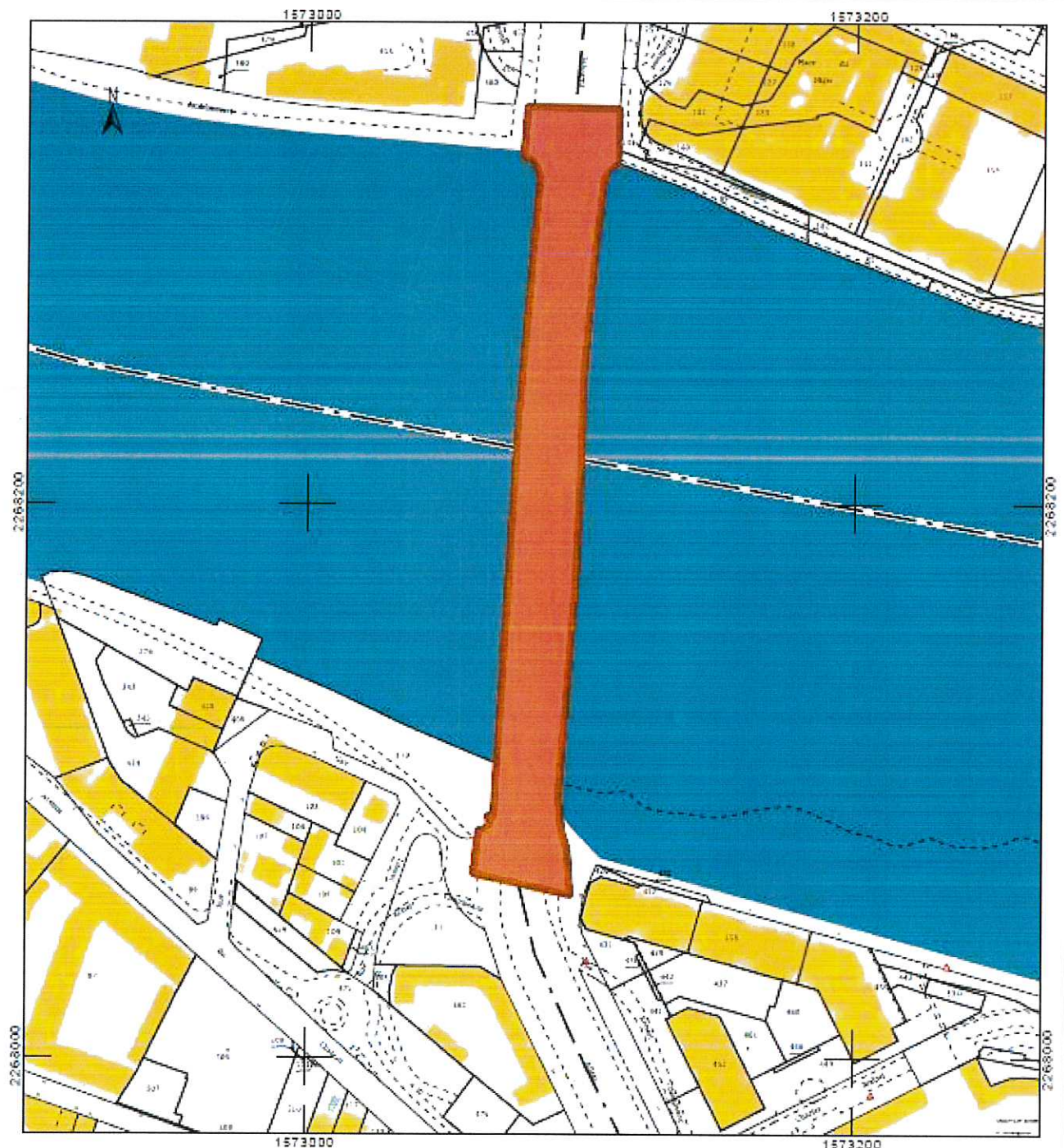
**Plan annexé à l'arrêté portant inscription
au titre des monuments historiques
du pont des Catalans à Toulouse
(Haute-Garonne)**

 Parties inscrites en totalité

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIG 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 9
tel. 05 34 31 11 20 - fax 05 34 31 12 42
cdf.toulouse@dgi.fr.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques de l'hôtel particulier Baylet, situé 52 boulevard de Strasbourg à TOULOUSE (Haute-Garonne)

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 2 avril 2019,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'hôtel particulier Baylet - composé à l'origine d'un immeuble sis 52 boulevard de Strasbourg et de sa dépendance au 16 de la rue Joseph-Bosc - conçu par l'architecte Louis Corlouër, présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation car cet ensemble constitue un exemple représentatif et homogène de demeure de la grande bourgeoisie dans les années 1930, ayant conservé la majeure partie de sa distribution et de ses décors, et en raison de la personnalité de son commanditaire, Jean Baylet, propriétaire du grand quotidien régional *La Dépêche*,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – sont inscrits en totalité au titre des monuments historiques :

- l'immeuble sur le boulevard, en totalité
- le jardin,
- les façades et toitures de l'aile en retour d'équerre

de l'hôtel particulier Baylet – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – situé au n° 52 boulevard de Strasbourg à TOULOUSE (Haute-Garonne), figurant au cadastre section 823 AC, parcelle 737 – parcelle issue de la division de la parcelle 597 (acte du 18 mars 1998) et appartenant à Madame Danielle BAYLET par actes de partage en date du 8 septembre 1997 et du 13 mars 1998, dressés par maître RIVIERE, notaire à TOULOUSE, publiés au service de la publicité foncière de TOULOUSE, le 18 mai 1998, volumes 98P 5523, 98P 5524, 98P 5527.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général aux affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le

/ 6 JUIN 2019

~~Le préfet de région~~

Étienne GUYOT

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section : AC
Feuille : 823 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650


Date d'édition : 02/04/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics


DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Plan annexé à l'arrêté d'inscription
au titre des monuments historiques de
l'hôtel particulier Baylet,
52 boulevard de Strasbourg à Toulouse
(Haute-Garonne)

 : partie non bâtie inscrite en totalité

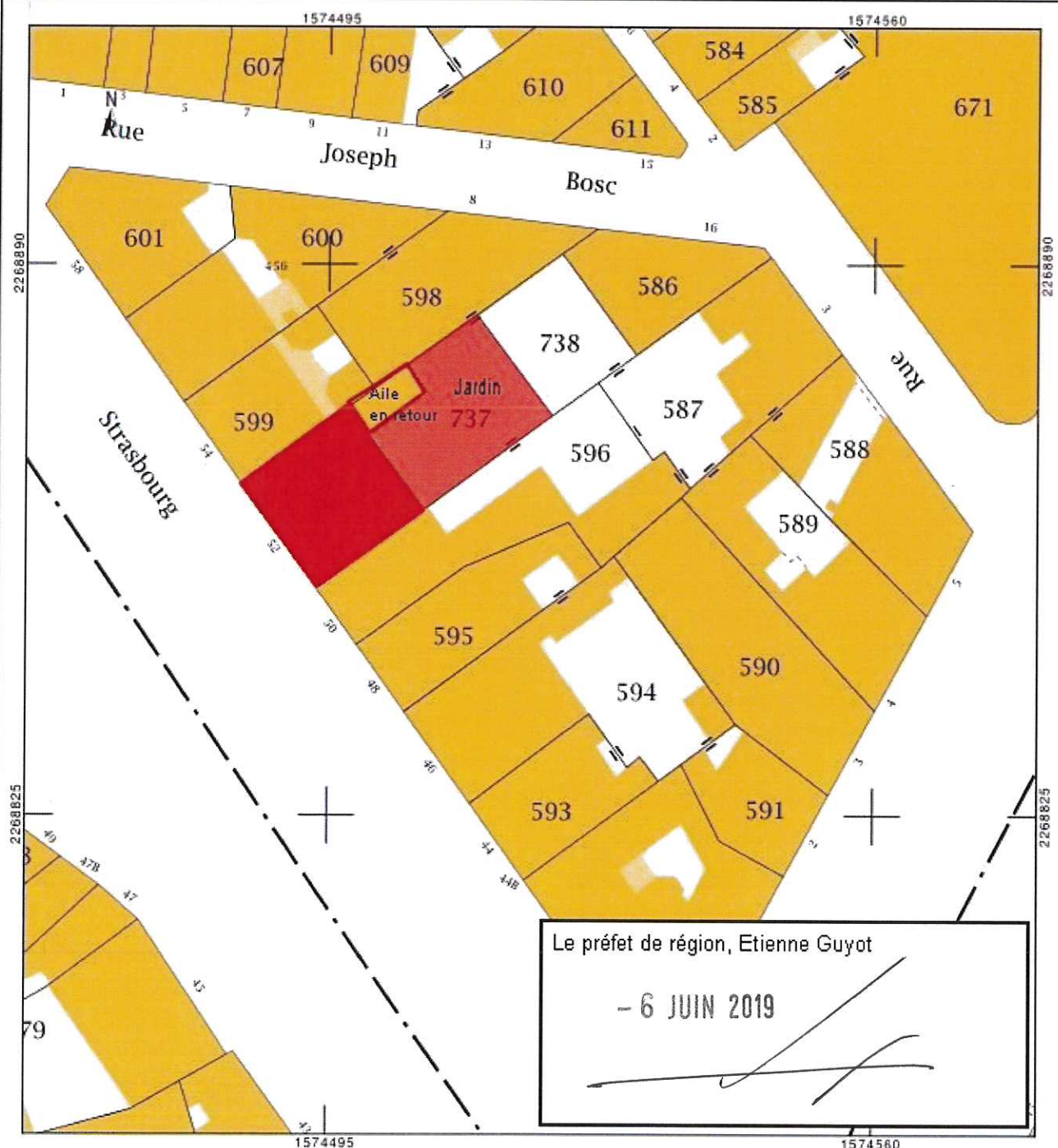
 : partie bâtie inscrite en totalité

 : partie inscrite façades et toitures

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIG 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 9
tél. 05 34 31 11 20 - fax 05 34 31 12 42
cdf.toulouse@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques de la dépendance de l'hôtel particulier Baylet, 16 rue Joseph-Bosc à TOULOUSE (Haute-Garonne)

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 2 avril 2019,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'hôtel particulier Baylet - composé à l'origine d'un immeuble sis 52 boulevard de Strasbourg et de sa dépendance au 16 de la rue Joseph-Bosc - conçu par l'architecte Louis Corlouër, présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation car cet ensemble constitue un exemple représentatif et homogène de demeure de la grande bourgeoisie dans les années 1930, ayant conservé la majeure partie de sa distribution et de ses décors, et en raison de la personnalité de son commanditaire, Jean Baylet, propriétaire du grand quotidien régional *La Dépêche*,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – sont inscrites au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – les façades et les toitures, le hall et la cage d'escalier (y compris les portes, les vitraux et les garde-corps) ainsi que le jardin de la dépendance de l'hôtel particulier Baylet, faisant actuellement office d'habitation. L'ensemble est situé au n° 16 rue Joseph-Bosc à TOULOUSE (Haute-Garonne), figurant au cadastre section 823 AC, parcelles 586 et 738 – parcelles issues de la division de la parcelle 597 (acte du 18 mars 1998) et appartient à Madame Martine BAYLET par actes de partage en date du 8 septembre 1997 et du 13 mars 1998, dressés par maître RIVIERE, notaire à TOULOUSE, publiés au service de la publicité foncière de TOULOUSE, le 18 mai 1998, volumes 98P 5523, 98P 5524, 98P 5527.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général aux affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le **16 JUIN 2019**

Le préfet de région

Étienne GUYOT

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section : AC
Feuille : 823 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650


Date d'édition : 02/04/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

**Plan annexé à l'arrêté d'inscription
au titre des monuments historiques de
la dépendance de l'hôtel particulier Baylet,
16 rue Joseph-Bosc à Toulouse
(Haute-Garonne)**

 : partie non bâtie inscrite en totalité

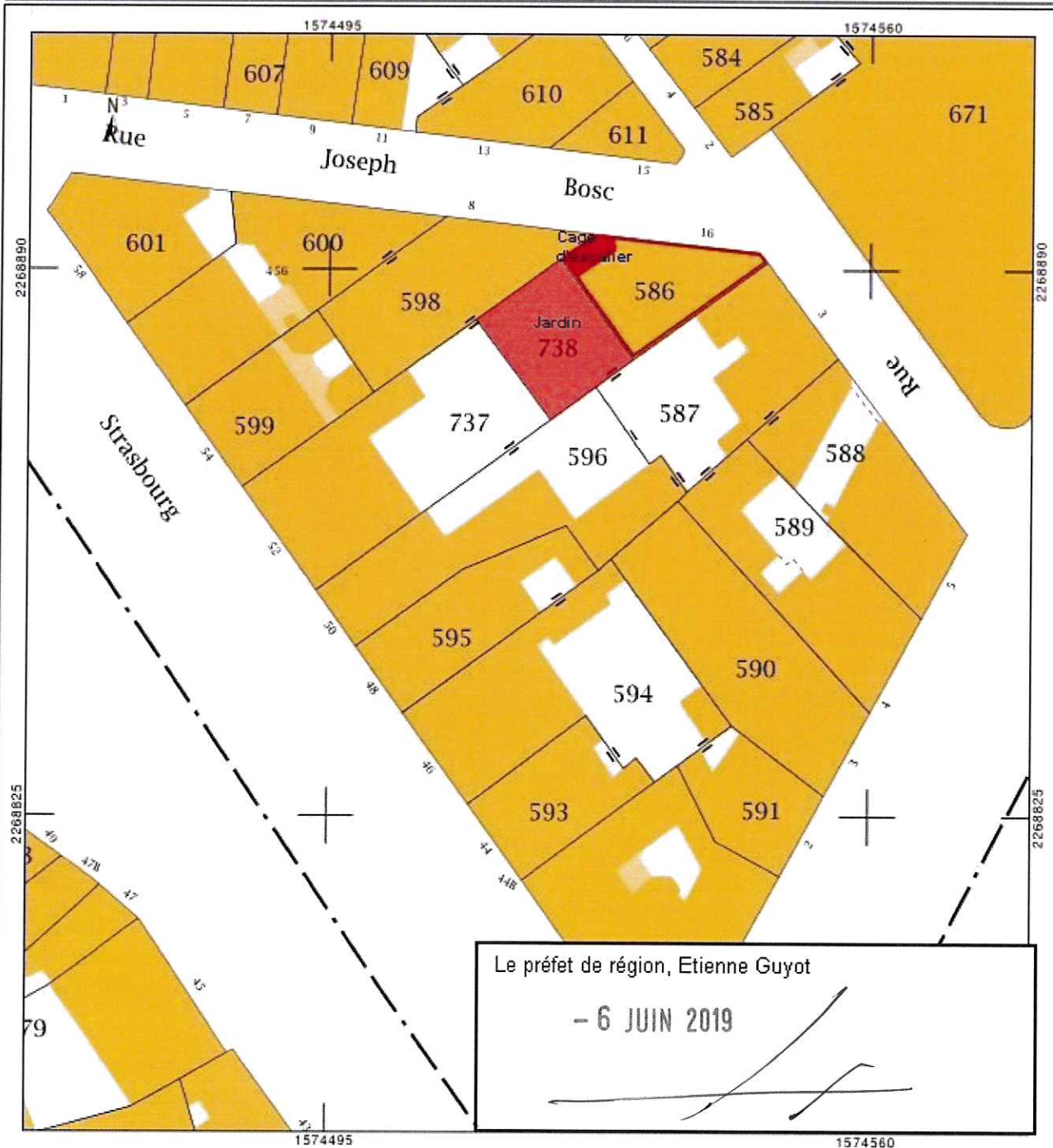
 : partie bâtie inscrite en totalité

 : partie inscrite façades et toitures

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIG 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 9
tél. 05 34 31 11 20 -fax 05 34 31 12 42
cdf.toulouse@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques sur l'entrée du cimetière de Terre-Cabade à TOULOUSE (Haute-Garonne)

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2,
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 février 2019 ;
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'entrée du cimetière de Terre-Cabade présente du point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture néo-égyptienne, œuvre majeure de l'architecte Urbain Vitry (1802-1863) et de la représentativité de cet ensemble pour l'histoire des grands cimetières urbains du XIX^e siècle,

ARRÊTE

Article 1^{er} – est inscrite en totalité au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – l'entrée principale du cimetière de Terre-Cabade se composant des deux obélisques, des deux pavillons et du dépositaire ainsi que du mur de clôture reliant les obélisques aux pavillons, situés avenue du Cimetière à TOULOUSE (Haute-Garonne), figurant au cadastre section 806 AE, parcelle 55, appartenant à la commune de TOULOUSE, SIREN n°213 105 554, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le **30 JUL. 2019**

Le Préfet de Région

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation
le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Nicolas HESSE

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section AE
Feuille 806 AE 01

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 27/01/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

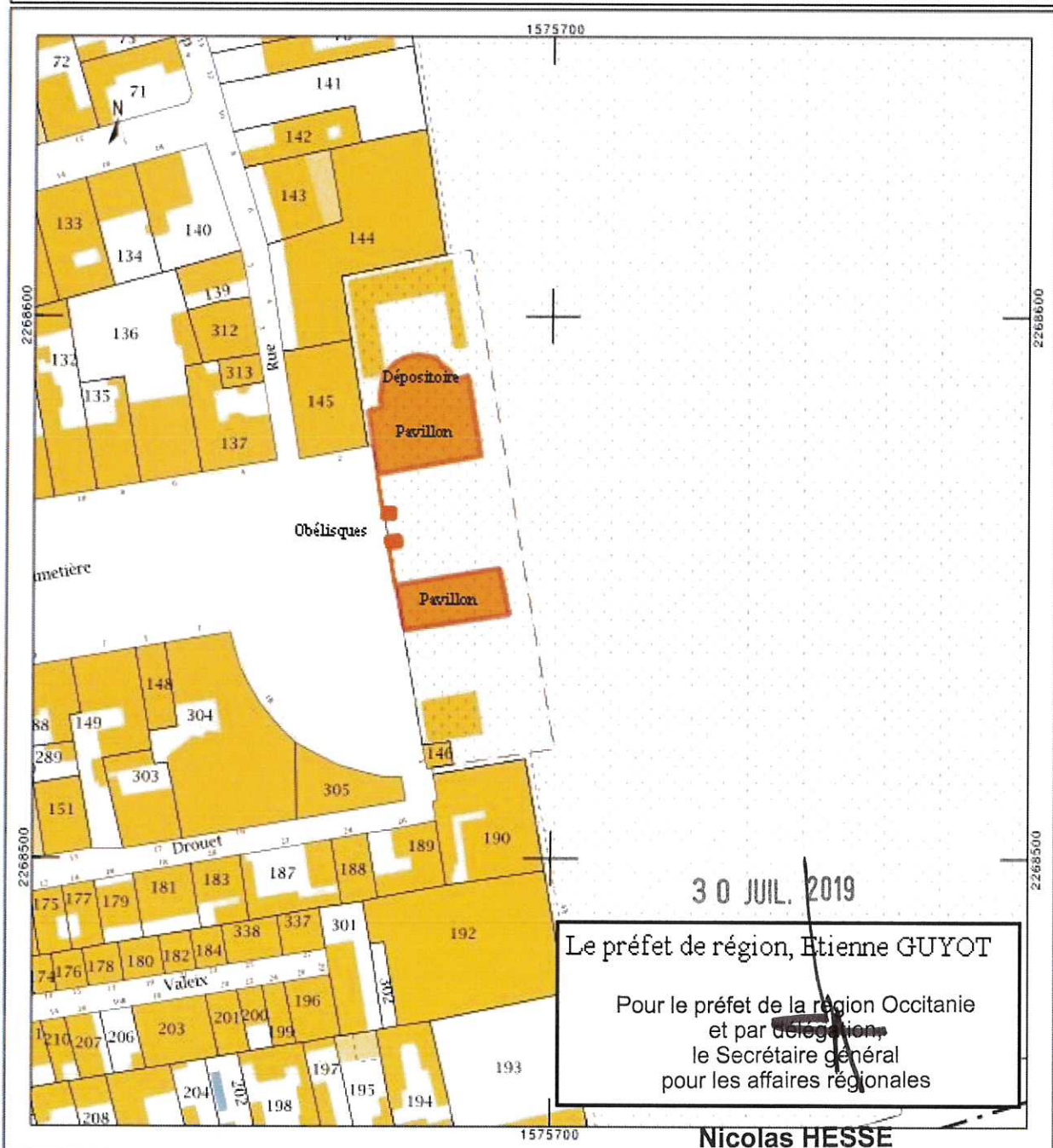
**Plan annexé à l'arrêté portant
inscription au titre des
monuments historiques
de l'entrée principale du cimetière
de Terre-Cabade,
avenue du Cimetière à Toulouse
(Haute-Garonne)**

 : parties inscrites

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIG 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 9
tél. 05 34 31 11 20 - fax 05 34 31 12 42
caif.toulouse@dgi.fr.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques de la *fontaine de La Poésie romane*, dite aussi *fontaine Clémence Isaure*, place de la Concorde à TOULOUSE (Haute-Garonne)

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 février 2019 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la *fontaine de la Poésie romane* dite aussi *fontaine Clémence Isaure* présente du point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de l'ensemble des sculptures de style Art nouveau, notamment la statue de Clémence Isaure et les bas-reliefs au rendu poétique de la colonne, œuvres du sculpteur Leo Laporte-Blairsy (1865-1925),

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – est inscrit en totalité au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – l'ensemble de la *fontaine de la Poésie romane* avec ses bas-reliefs, la colonne et la statue de Clémence Isaure, située place de la Concorde à TOULOUSE (Haute-Garonne), non cadastré, appartenant à la commune de TOULOUSE, SIREN n°213 105 554, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 30 JUIL. 2019

Le Préfet de Région,

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Nicolas HESSE

Département :
HAUTE-GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section : AC
Feuille : 823 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500


Date d'édition : 22/01/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

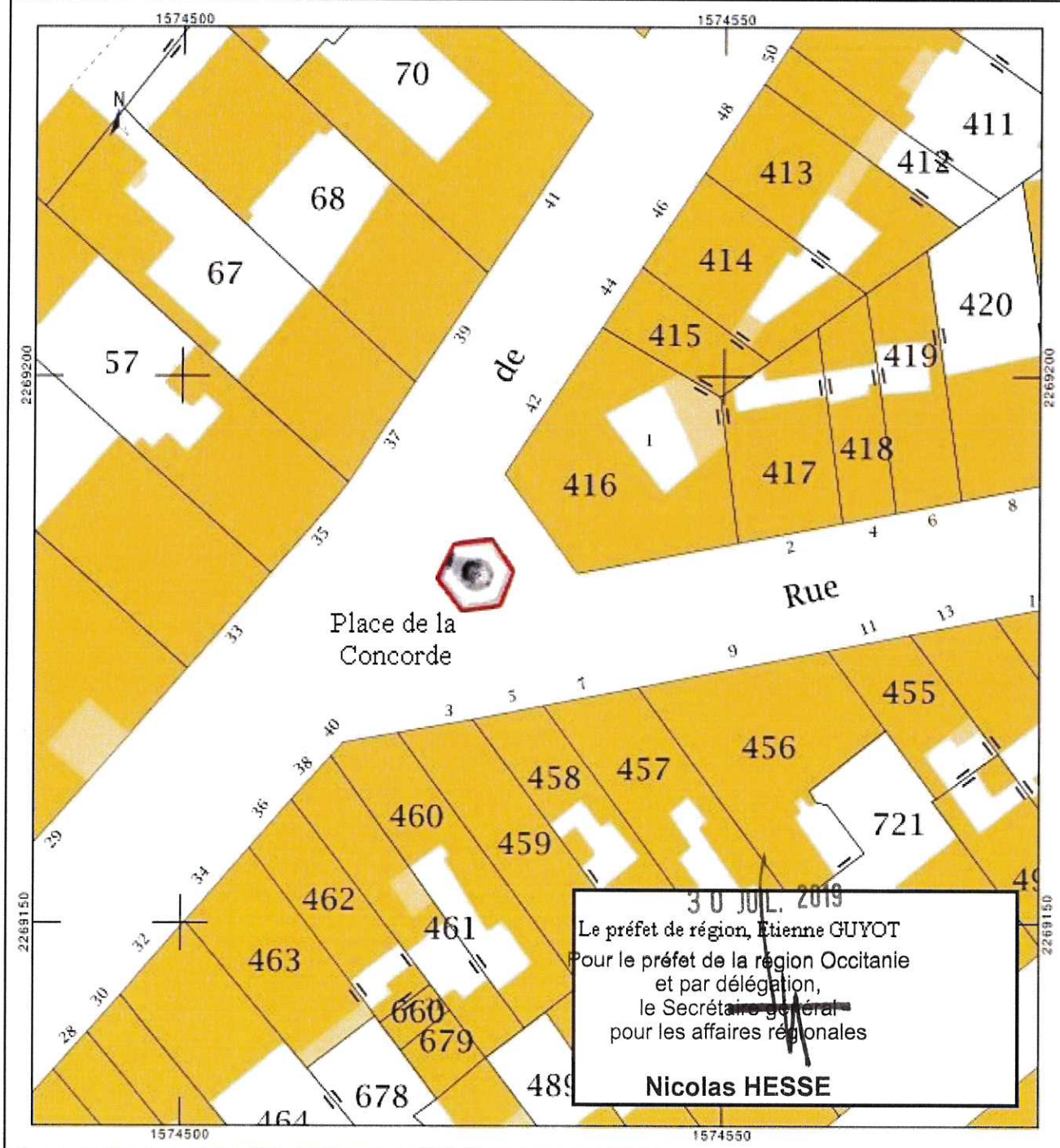
Plan annexé à l'arrêté portant inscription
au titre des monuments historiques de la
fontaine de la Poésie romane, place
de la Concorde à Toulouse
(Haute-Garonne)

 : partie inscrite en totalité

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIG 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 9
tel. 05 34 31 11 20 - fax 05 34 31 12 42
cdf.toulouse@dgtf.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de Philippeville (actuellement Skikda Algérie) situé dans le cimetière de Salonique à TOULOUSE (Haute-Garonne)

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 février 2019 ;
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de Philippeville présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison des qualités de la sculpture et le dynamisme de la composition de Camille Alaphilippe ainsi qu'en raison de son rapatriement par le ministère de la Défense, témoignant de l'histoire coloniale de la France,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – est inscrit en totalité au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – le haut-relief en bronze sculpté par Camille Alaphilippe, situé dans le cimetière Salonique, rue de la Colonne à TOULOUSE (Haute-Garonne), figurant au cadastre section 834 AS, non cadastré, appartenant à la commune de TOULOUSE, SIREN 213 105 554, par délibération du conseil municipal de Toulouse du 24 janvier 1966 portant décision de reconstruction du monument aux morts de Philippeville.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

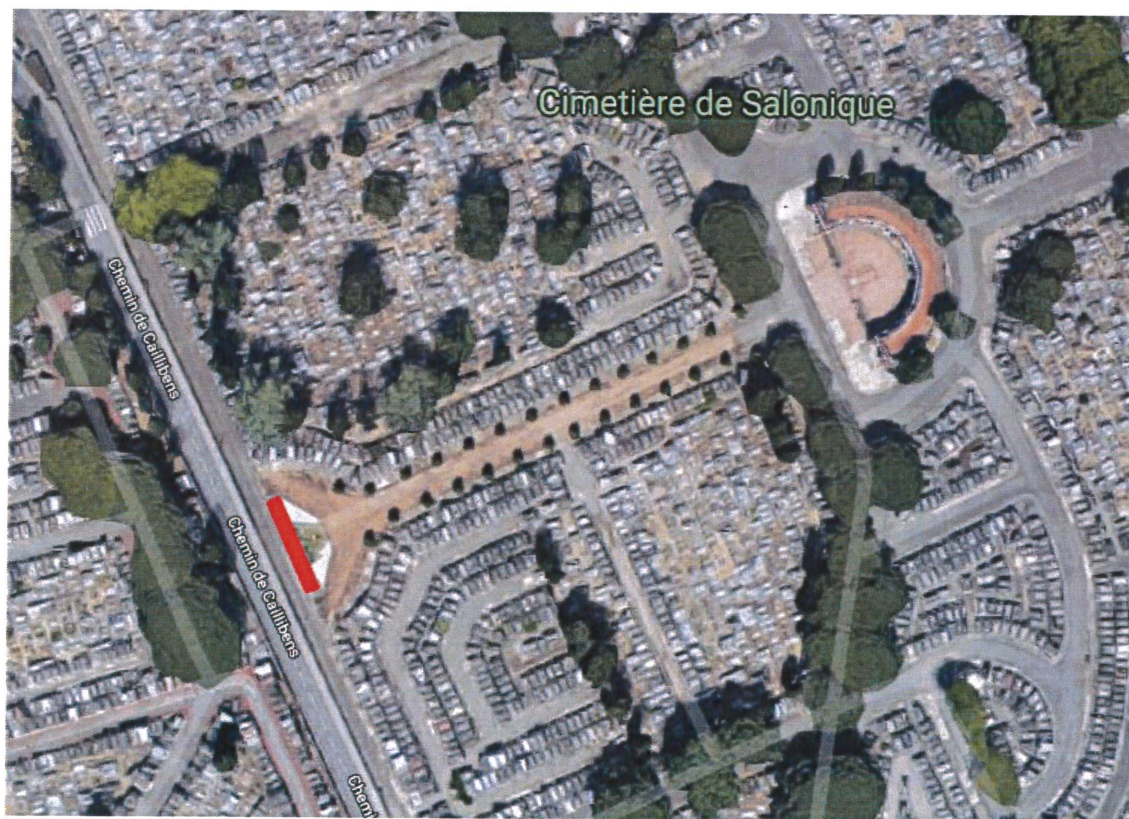
Fait à Toulouse, le 17 septembre 2019

Le Préfet de Région,

Étienne GUYOT

Plan et photographie aérienne annexés à l'arrêté du 17 SEP. 2019 portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de Philippeville situé dans le cimetière de Salonique à Toulouse (Haute-Garonne)

 : Partie inscrite



Le Préfet de Région, Étienne Guyot



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques du monument funéraire d'Aristide et Marie Bergès à TOULOUSE (Haute-Garonne)

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 février 2019 ;
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le monument funéraire d'Aristide et Marie Bergès présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture conçue par Maurice Bergès et de ses sculptures, œuvres de Giuseppe Chiattonne, ainsi qu'en raison de l'importance du rôle de l'industriel Aristide Bergès dans le développement de l'hydroélectricité en France,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – est inscrit en totalité au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur les plans annexés au présent arrêté – le monument funéraire d'Aristide et Marie Bergès, situé au cimetière de Terre-Cabade, avenue du Cimetière à TOULOUSE (Haute-Garonne), figurant au cadastre section 806 AE, parcelle 55, sur la section 5, division 23, concession n° 972 de 1908 et appartenant :

- pour le sol, à la ville de TOULOUSE, n°de SIREN 213 105 554, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956 ;
- pour le tombeau, aux ayants-droits de Marguerite BERGÈS, fille d'Aristide BERGÈS et de Marie CARDAILHAC, décédée à Montech (Tarn-et-Garonne) le 2 août 1952, acquéreuse le 1^{er} décembre 1908 de la concession perpétuelle n° 972.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 17 septembre 2019

Le Préfet de Région,

Étienne GUYOT

Plan et photographie aérienne annexés à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du monument funéraire d'Aristide et Marie Bergès, situé dans le cimetière de Terre-Cabade à Toulouse (Haute-Garonne)

 : partie inscrite





PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques du magasin Perry,
3 place Esquirol et 3 place de la Trinité à TOULOUSE (Haute-Garonne)**

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 5 février 2019,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le magasin Perry, conçu par l'architecte Bernard Bachelot pour la société Perry, présente du point de vue de l'histoire de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, ce magasin de luxe constituant un témoin unique de l'architecture de la seconde moitié du XX^e siècle à Toulouse et dans la région, et étant une œuvre importante dans la carrière de Bernard Bachelot,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – sont inscrits au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur les plans annexés au présent arrêté – l'ensemble des façades et toitures, l'escalier principal et le salon de thé du magasin Perry, situé au n° 3 place Esquirol et au n° 3 place de la Trinité à TOULOUSE (Haute-Garonne), figurant au cadastre section 818 AB, parcelles 664 et 665. Ce bâtiment appartient à la SCI TRINITE ESQUIROL (SIREN 413550088), par acte d'apport vente en date du 16 octobre 1965, dressé par maître VERDIER, notaire à TOULOUSE, publié au service de la publicité foncière de TOULOUSE, le 5 août 1966, volume 7562 – 4.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 - Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 30^{ème} 2015

Le Préfet de Région,


Etienne GUYOT

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section : AB
Feuille : 818 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 11/02/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES


EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL


Plan annexé à l'arrêté portant inscription
au titre des monuments historiques du
magasin Perry, situé 3 place Esquirol
et 3 place de la Trinité à Toulouse
(Haute-Garonne)

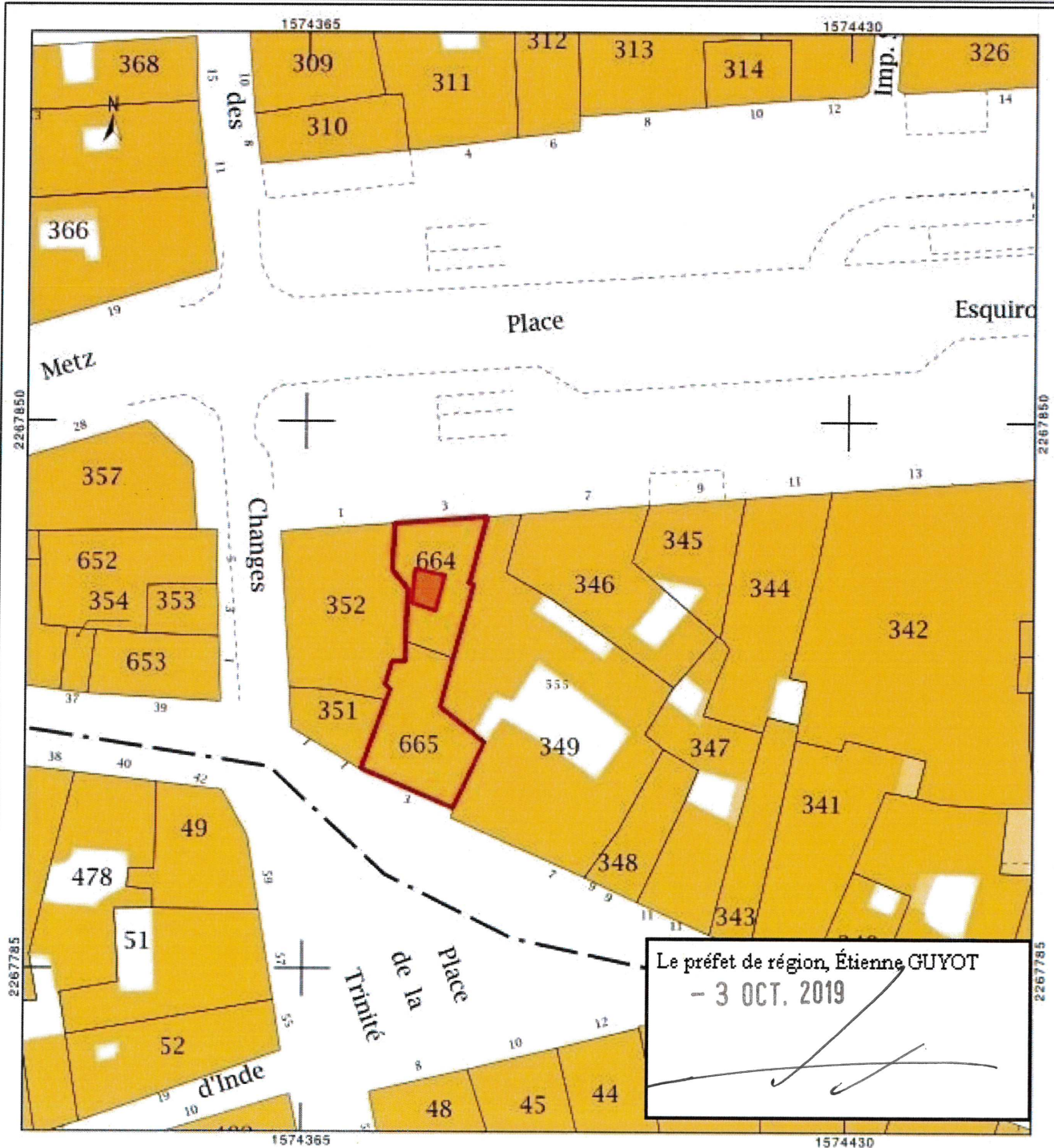
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIG 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 9
tél. 05 34 31 11 20 - fax 05 34 31 12 42
cdf.toulouse@dgflp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

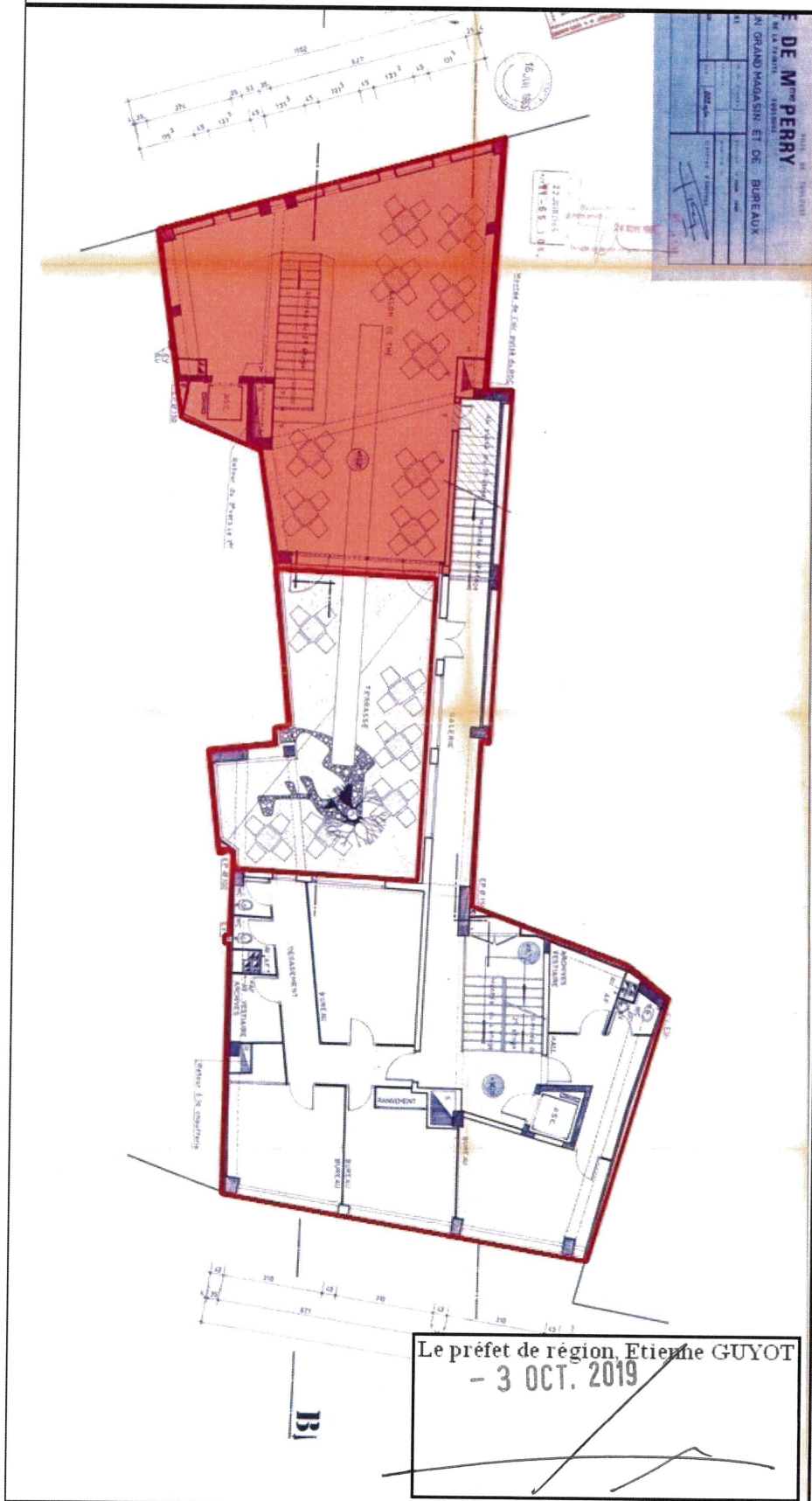
 : partie inscrite façades et toitures

 : partie inscrite en totalité



**Plan annexé à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques
du magasin Perry, 3 place Esquirol et 3 place de la Trinité à Toulouse
(Haute-Garonne)**

3e étage, salon de thé





PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques de l'hôtel Davisard,
24 Grand-rue Nazareth à TOULOUSE (Haute-Garonne)**

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2,
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 25 février 2020,
VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que l'hôtel Davisard présente au point de vue de l'histoire de l'art et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation car ses élévations et sa distribution sont représentatives des hôtels particuliers édifiés par les parlementaires toulousains au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle ; il conserve également des éléments marquants datables de la première moitié du XVI^e siècle, notamment le grand escalier rampe-sur-rampe en pierre

A R R Ê T É

Article 1^{er} – sont inscrits au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté

- en totalité le corps principal du XVII^e siècle et l'aile en retour du XVI^e siècle sur la rue Caminade avec l'escalier rampe-sur-rampe ainsi que la cour et son puits,
- les façades et toitures de l'aile XIX^e siècle et de la dépendance ornée d'une statue de femme,
situés 24 Grand-rue Nazareth, 6 rue Caminade et rue Sesquières à TOULOUSE (Haute-Garonne), figurant au cadastre section 815 AB parcelles 88, 89, 92, appartenant à la SCI du 24 rue Nazareth (SIREN : 352 850 085, immatriculée au RCS le 05-01-1990) par apport en société en nue propriété par Mme Dubuc veuve Hauteville, Jules Dubuc et Joseph Dubuc, dressé par maître VOVIS, notaire à GRISOLLES, en date du 20 décembre 1989 publié au service de la publicité foncière de TOULOUSE, le 27 décembre 1989 vol. 89P n° 14262 et par acte de donation-partage anticipé dressé par maître Gabriel VOVIS notaire à GRISOLLES, en date du 4 décembre 2008.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 30 juin 2020

Le Préfet de Région,

Étienne GUYOT

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section : AB
Feuille : 815 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500


Date d'édition : 14/03/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

**Plan annexé à l'arrêté portant
inscription au titre des monuments
historiques de l'hôtel Davisard
à TOULOUSE (Haute-Garonne)**

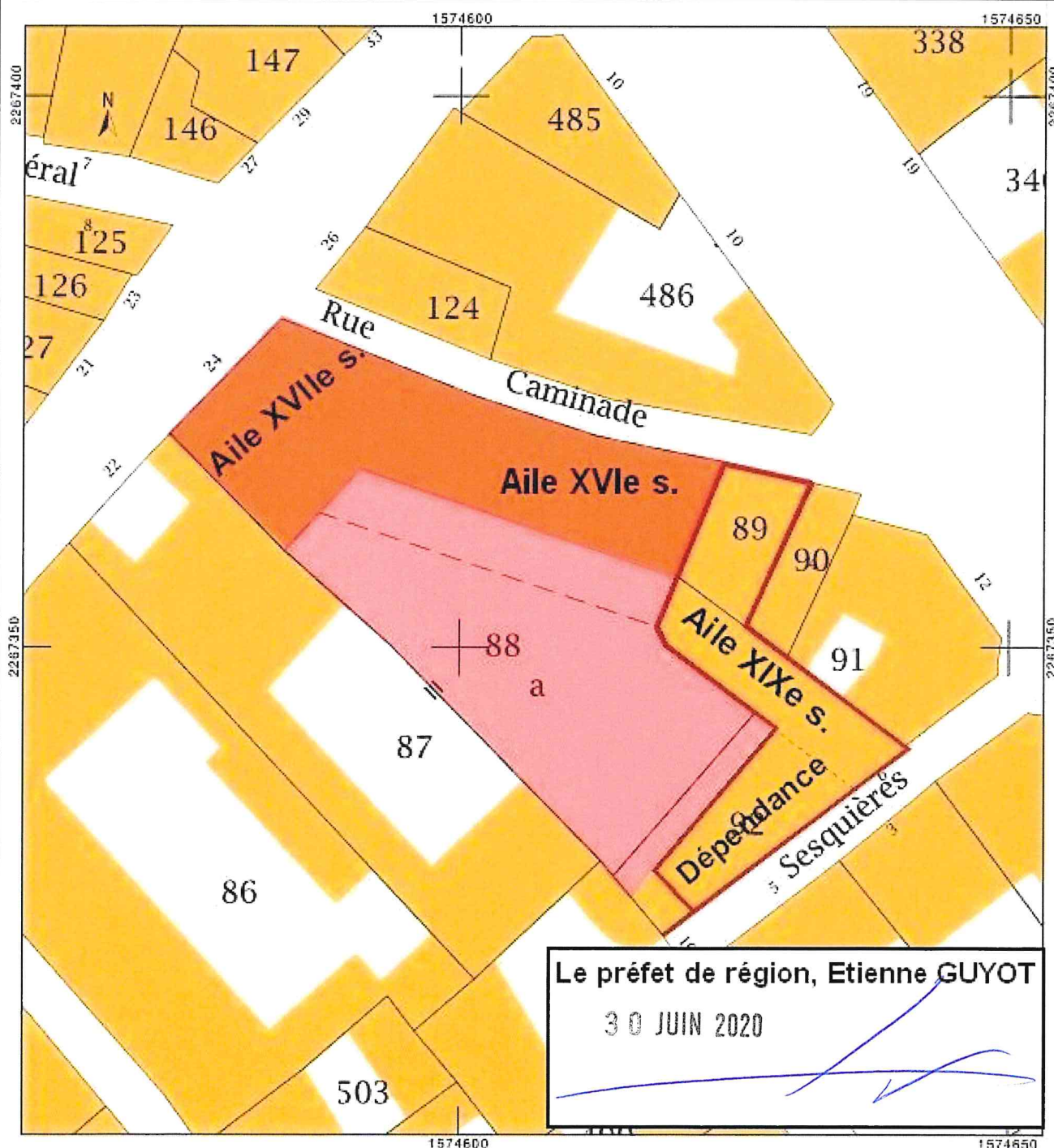
 : parties inscrites en totalité

 : parties inscrites façades et toitures

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIG 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 9
tél. 05 34 31 11 20 - fax 05 34 31 12 42
cdf.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral du – 3 MAI 2021
portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle et de la cour Sainte-Anne
à TOULOUSE (Haute-Garonne)**

Le Préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 2 février 2021 ;
- Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la chapelle et la cour Sainte-Anne présentent au point de vue de l'histoire de l'art et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'importance du site pour l'histoire de la cathédrale et du quartier canonial, de la découverte de vestiges archéologiques significatifs du grand cloître et de l'ancienne église Saint-Jacques ainsi que de la qualité architecturale de la chapelle, au néoclassicisme dépouillé, œuvre de l'architecte toulousain Jean-Pierre Laffon (1787-1865).

Arrête :

Art. 1^{er} : sont inscrits en totalité au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – la chapelle et la cour Sainte-Anne, sises au n° 18, rue Sainte-Anne à TOULOUSE (Haute-Garonne) ainsi que le sol et le sous-sol des parcelles 9, 395 et 396, section 815 AC, à l'exclusion des salles paroissiales.

La chapelle et la cour appartiennent à la commune de TOULOUSE, n° SIREN 213 105 554, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Art. 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Art. 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le – 3 MAI 2021

Etienne GUYOT

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section : AC
Feuille : 815 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 21/10/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

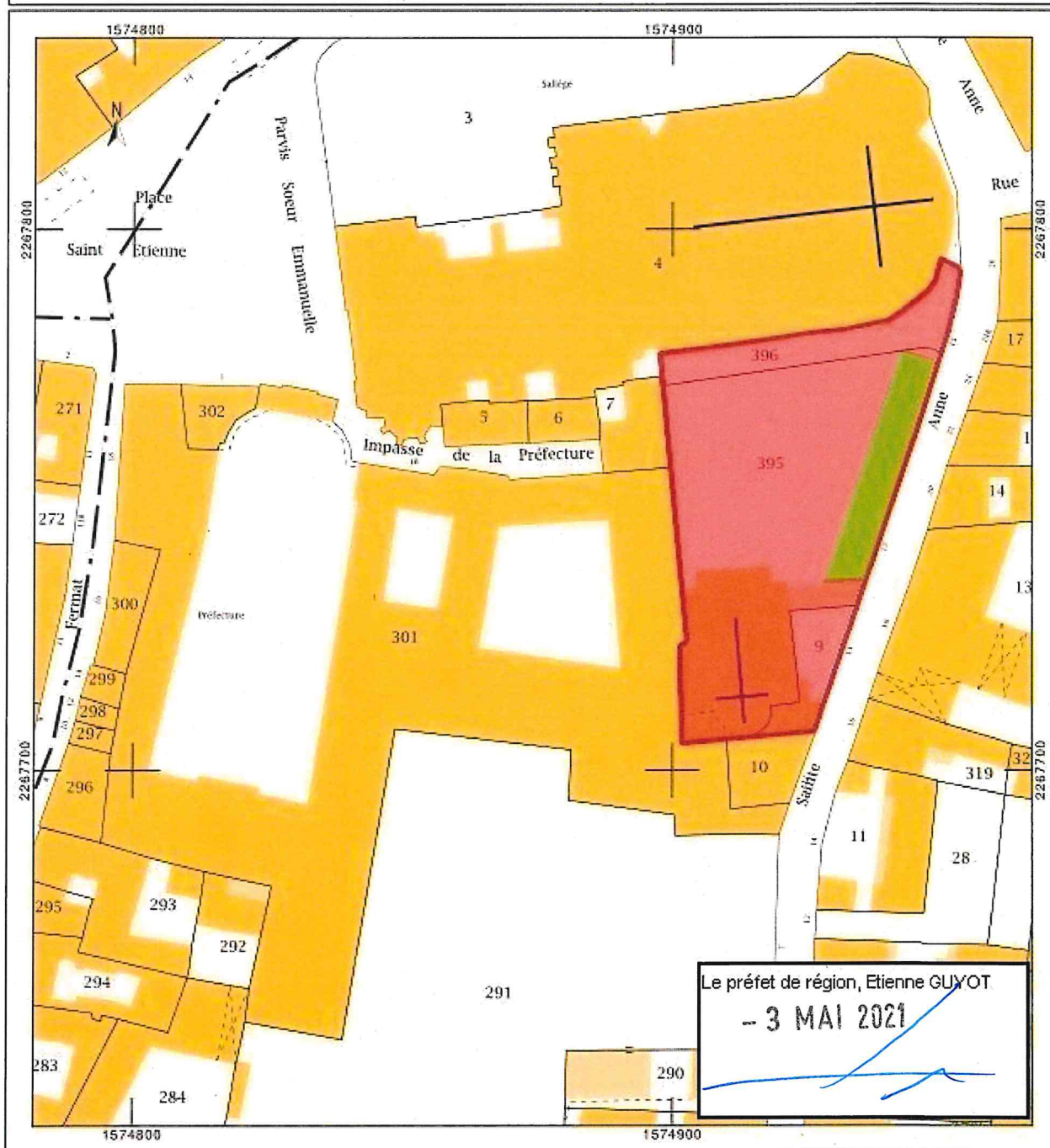
Plan annexé à l'arrêté portant inscription
au titre des monuments historiques de
la chapelle et de la cour Sainte-Anne

- Parties inscrites
- Bâtiment exclu de la protection

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIG 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 9
tél. 05 34 31 11 20 -fax 05 34 31 12 42
cdif.toulouse@dgflp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





**Arrêté préfectoral
portant inscription au titre des monuments historiques de l'hôtel de ville dit Le Capitole
à TOULOUSE (Haute-Garonne)**

Le Préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
Vu la mention sur la liste de 1840 de la salle du Consistoire et de la cour d'Henri IV du Capitole ;
Vu la mention sur la liste des immeubles classés du Capitole - de la tour du donjon, des façades intérieures de la cour Henri IV, de la façade principale donnant sur la place du Capitole - parue au Journal officiel du 13 avril 1914 ;
Vu l'arrêté du 17 février 1995 portant classement des salles suivantes, avec leur décor, de l'hôtel de ville appelé « Le Capitole » : la salle des Illustres, la salle des Pas Perdus dénommée Henri-Martin, la salle des Mariages, la salle du Conseil Municipal et le grand escalier d'honneur (cad. 819AB 1)
Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 1^{er} juin 2021 ;
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'hôtel de ville de Toulouse présente au point de vue de l'histoire de l'art et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité architecturale de l'ensemble des façades, de l'intérêt et de la qualité du décor porté intérieur et de l'importance de cet édifice pour l'histoire de la ville depuis le Moyen-Age,

Arrête :

Art. 1^{er} : sont inscrites au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur les plans annexés au présent arrêté :

- les façades et toitures de l'ensemble du Capitole (hôtel de ville et théâtre) - à l'exception de la surélévation réalisée en 2006 au-dessus de la scène du théâtre et de la centrale de climatisation,
- l'enfilade des pièces situées au rez-de-chaussée de l'aile ouest (antichambre, salon rouge, trois bureaux du cabinet du maire, couloir),

situées au n° 1 de la place du Capitole, parcelle 1, section 819 AB 01. L'hôtel de ville appartient à la commune de TOULOUSE, n° SIREN 213 105 554, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Art. 2 : Le présent arrêté complète la protection du Capitole par la liste de 1840, par la liste de 1914 et par l'arrêté de classement des salles avec leur décor de l'hôtel de ville du 17 février 1995.

Art. 3 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Art. 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 11 OCT. 2021

Etienne GUYOT



Département
HAUTE-GARONNE

Commune
TOULOUSE

Section : AB
Fusille : 019 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/6250

Date d'édition : 19/07/2021
(Bureau Technique de Plan)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Collectivités publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Plan annexé à l'arrêté portant inscription
au titre des monuments historiques
des façades et toitures du Capitole
et de l'enfilade des pièces situées au
rez-de-chaussée de l'aile ouest

■ : parties classées

■ : parties inscrites

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TC18.03152
95 RUE JEANNE MARVIO 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 9
tel. 05 34 31 11 20 - fax 05 34 31 13 42
cof.fonciers@cgfp.fr / cf.fonciers@pau.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cartesha.gov.fr

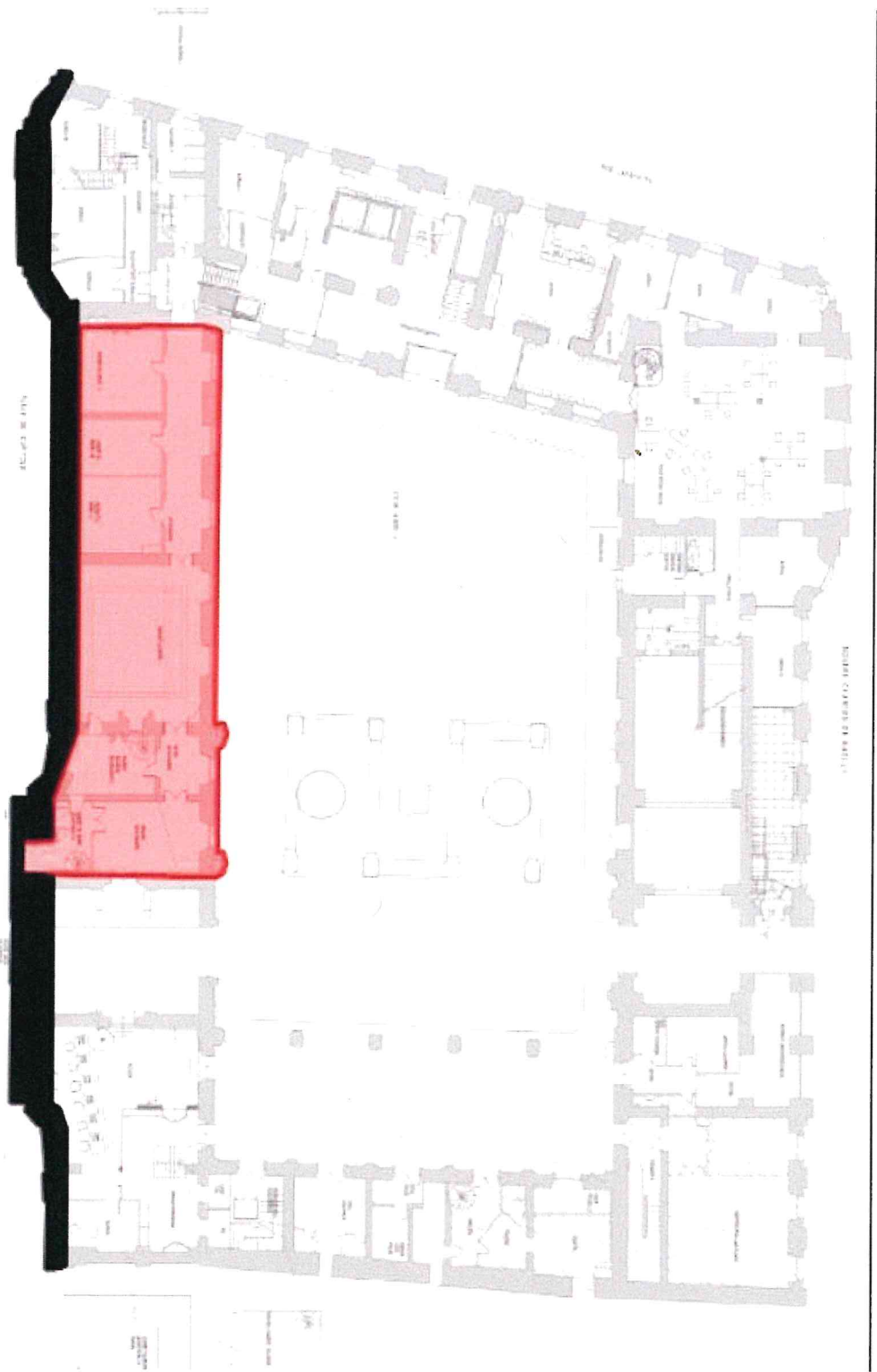


11 OCT. 2021

Le Préfet de Région,

Etienne GUYOT

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'enfilade des pièces situées au rez-de-chaussée de l'aile ouest du Capitole



11 OCT. 2021

Le Préfet de Région,

Étienne GUYOT



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral
portant inscription au titre des monuments historiques du musée Georges-Labit
à TOULOUSE (Haute-Garonne)**

Le Préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 28 septembre 2021 ;
- Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le musée Georges-Labit, conçu par Jules Calbairac, l'un des architectes majeurs de l'éclectisme toulousain dont c'est la première grande commande, présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la personnalité de son commanditaire, de l'originalité de son programme – à la fois demeure privée et musée destiné à exposer les objets rapportés par Georges Labit de ses nombreux voyages – et de son architecture, qui témoigne du courant orientaliste en vogue à la fin du XIX^e siècle,

Arrête :

Art. 1^{er} : sont inscrits au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – les façades et toitures du musée et de la conciergerie, les parcelles n°211, 222 et 223 figurant au cadastre section 814 AC constituant l'emprise du jardin, ainsi que le mur de clôture et les quatre portails le long des rues des Martyrs de la Libération, du Japon et du boulevard Montplaisir.


Les parties susmentionnées du musée Georges-Labit, sis 17 rue du Japon, 31400 TOULOUSE (Haute-Garonne) appartiennent à la commune de TOULOUSE (n° SIREN 213 105 554) par acte antérieur au 1^{er} janvier 1956.

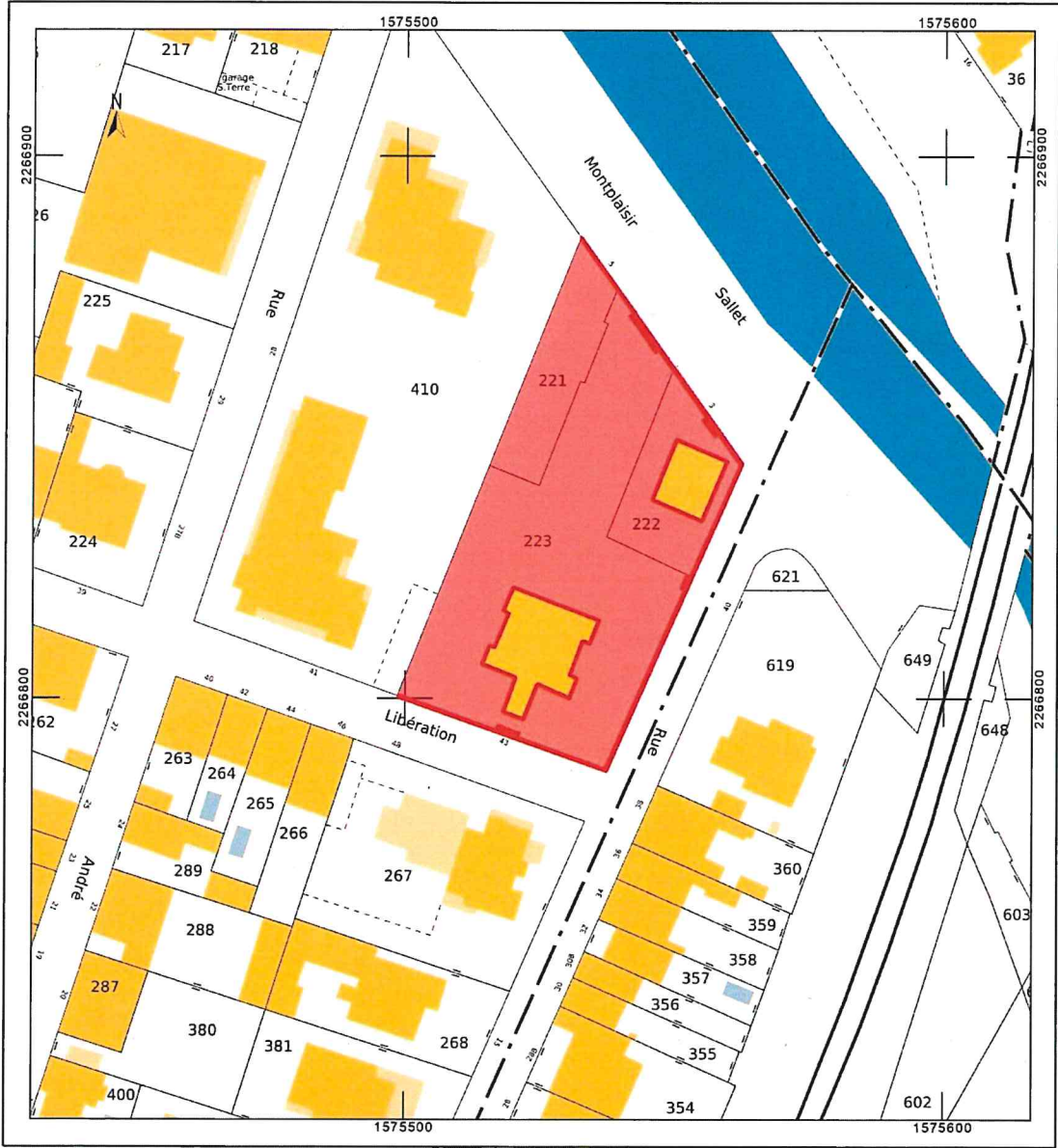
Art. 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Art. 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 14 DEC. 2021

Etienne GUYOT

Département : HAUTE GARONNE Commune : TOULOUSE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : TOULOUSE 33 RUE JEANNE MARVIG 31404 31404 TOULOUSE CEDEX 9 tél. 05 34 31 11 20 - fax 05 34 31 12 42 cdif.toulouse@dgifp.finances.gouv.fr
Section : AC Feuille : 814 AC 01 Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 13/10/2021 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du musée Georges-Labit à Toulouse (Haute-Garonne)  Parties inscrites	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



Le Préfet de région,

14 DEC. 2021

Etienne GUYOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté n° 5 portant classement au titre des monuments historiques des vestiges du rempart gallo-romain situés à l'angle des rues Bida et Saint-Jacques à Toulouse (Haute-Garonne)

La ministre de la Culture,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication,

Vu l'arrêté en date du 19 octobre 1990 portant inscription au titre des monuments historiques du rempart gallo-romain, situé à l'angle des rues Bida et Saint-Jacques à Toulouse (Haute-Garonne),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 28 septembre 2021,

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date du 2 décembre 2021,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation des vestiges du rempart gallo-romain situés à l'angle des rues Bida et Saint-Jacques à Toulouse présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison de la rareté des vestiges conservés d'enceintes urbaines élevées en Gaule durant le Haut-Empire, du témoignage qu'ils constituent de l'édification complète au cours du I^{er} siècle de cette enceinte longue de trois kilomètres, et en tant qu'unique exemple d'emploi de l'*opus testaceum* en Gaule,

arrête :

Article 1^{er} : Sont classés en totalité au titre des monuments historiques les vestiges (tour et courtine) du rempart gallo-romain, également dits « tour Saint-Jacques », avec le sol et le sous-sol des parcelles qui les contiennent, situés à l'angle des rues Bida et Saint-Jacques sur les parcelles n° 407 et n° 409 figurant section AC du cadastre de Toulouse (Haute-Garonne), tels que colorés en rouge sur le plan annexé au présent arrêté et appartenant à l'État par acte d'acquisition amiable d'un immeuble par un service de l'État, passé devant le secrétaire général de la Haute-Garonne, le 17 mai 1971 à Toulouse et publié au 1^{er} bureau des hypothèques de Toulouse (Haute-Garonne) le 19 mai 1971, dépôt n° 4767, volume 490, n° 10, étant précisé que les parcelles section AC n° 407 et n° 409 sont issues des anciennes parcelles section AC n° 32 et n° 33 par procès-verbal du cadastre portant division en date du 3 novembre 2021.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 19 octobre 1990 susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au maire de Toulouse, et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 4 : Le préfet de la région Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la Culture.

Fait à Paris, le 24 février 2022

Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux



Isabelle CHAVE

Plan annexé à l'arrêté n° 5 en date du 24 février 2022 portant classement au titre des monuments historiques des vestiges du rempart gallo-romain situés à l'angle des rues Bida et Saint-Jacques à Toulouse (Haute-Garonne)



Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**ARRÊTÉ portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques de l'hôtel d'Hautpoul,
25 rue Malaret à TOULOUSE (Haute-Garonne)**

Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2,
- VU l'article 113 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU l'arrêté en date du 27 mai 1952 portant inscription au titre des monuments historiques de la cage d'escalier, de l'escalier avec sa rampe en fer forgé et de l'ancienne porte sur rue de l'hôtel d'Hautpoul dit aussi Petit Séminaire, sis 25 rue Malaret à Toulouse (Haute-Garonne)
- VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de Midi-Pyrénées en date du 3 décembre 2013,
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que l'hôtel d'Hautpoul dit aussi Petit séminaire a été détruit en 1966 lors de l'opération de rénovation urbaine du quartier Saint-Georges, que la persistance de l'arrêté d'inscription du 27 mai 1952 génère un périmètre de protection non fondé,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'arrêté susvisé du 27 mai 1952, portant inscription au titre des monuments historiques de l'hôtel d'Hautpoul, anciennement situé 25 rue Malaret à Toulouse (Haute-Garonne) sur les parcelles n°729, 730 section JJ, correspondant actuellement aux parcelles n° 114 d'une contenance de 6 546 m² et n°254 d'une contenance de 5 525 m², figurant au cadastre section 820 AB 01, est abrogé.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 17 septembre 2019

Le préfet de région,

Étienne GUYOT

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section : AB
Feuille : 820 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500


Date d'édition : 22/11/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

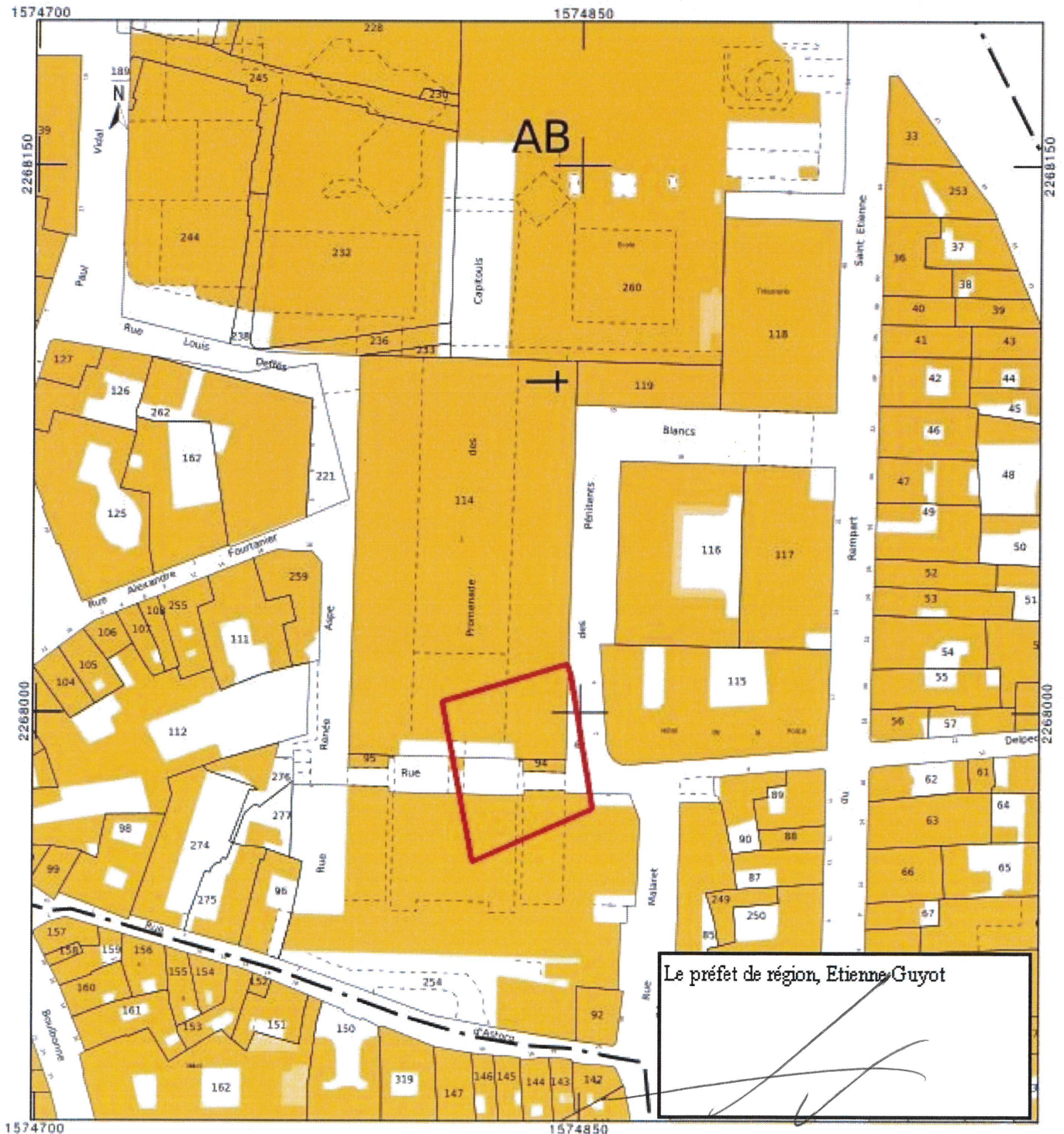
**Plan annexé à l'arrêté portant radiation
de l'inscription au titre
des monuments historiques
de l'hôtel d'Hautpoul, sis 25 rue Malaret
à Toulouse (Haute-Garonne)**

 : emprise de l'hôtel d'Hautpoul détruit en 1966

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIG 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 9
tél. 05 34 31 11 20 - fax 05 34 31 12 42
cdf.toulouse@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques de l'immeuble dit « hôtel modèle », 75 boulevard Lazare-Carnot et 5 et 7 rue des Trois-Journées à TOULOUSE (Haute-Garonne)

Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2,
VU l'article 113 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
VU l'arrêté en date du 5 avril 1966 portant inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures de l'immeuble dit « hôtel modèle »,
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de Midi-Pyrénées en date du 3 décembre 2013,
VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que l'immeuble dit « hôtel modèle » a été détruit en 1970 pour permettre l'opération immobilière Les Américains, que la persistance de l'arrêté d'inscription du 5 avril 1966 génère un périmètre de protection non fondé,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'arrêté susvisé du 5 avril 1966, portant inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures de l'immeuble dit « hôtel modèle », 75 boulevard Lazare-Carnot et 5 et 7 rue des Trois-Journées à Toulouse (Haute-Garonne), situé anciennement sur la parcelle n° 2026, section JJ, correspondant actuellement à la parcelle n° 16, figurant au cadastre section 820 AB, est abrogé.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 17 septembre 2019

Le préfet de région,

Étienne GUYOT

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section : AB
Feuille : 820 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 20/08/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CG43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES


EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

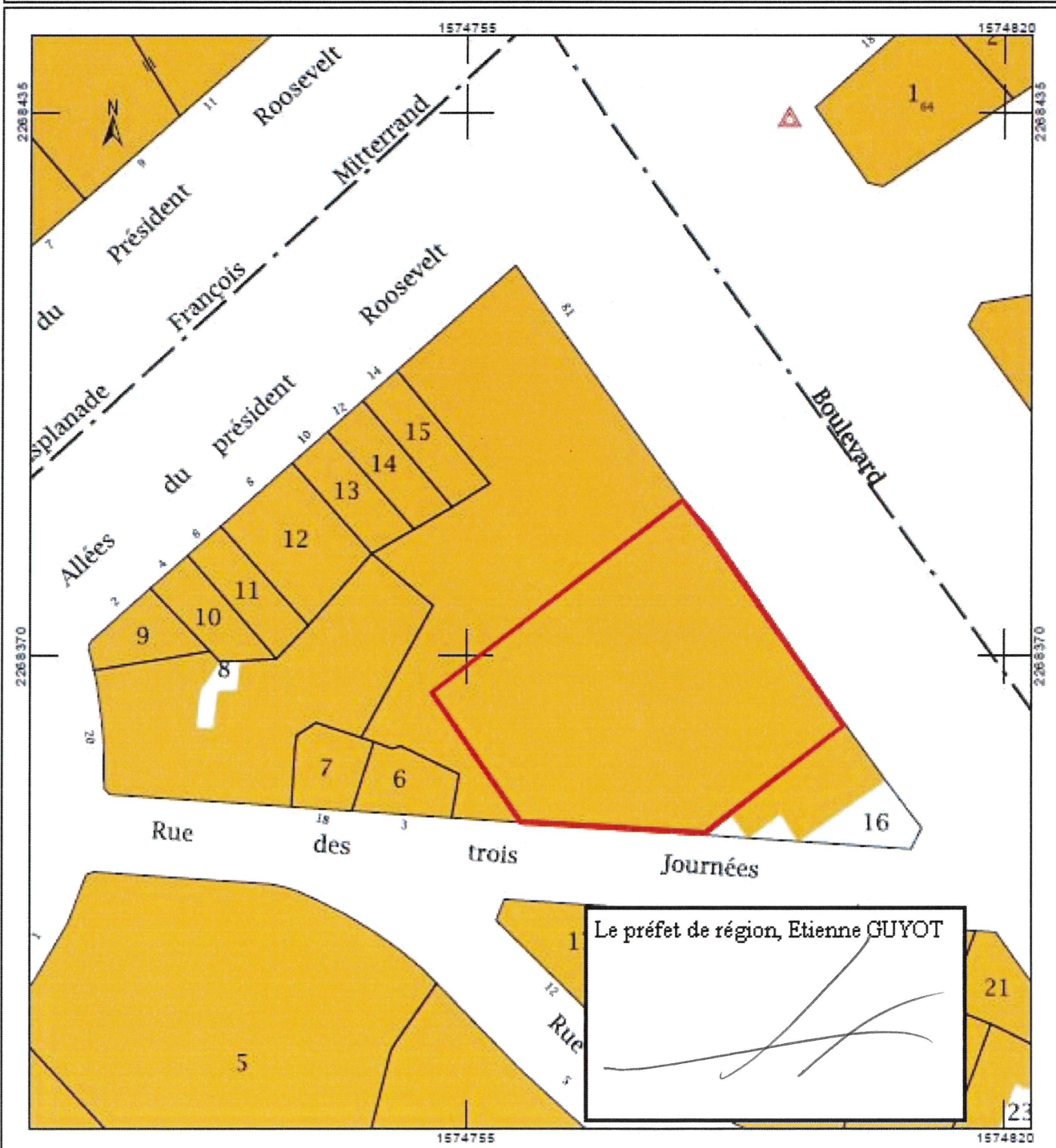
**Plan annexé à l'arrêté portant radiation
de l'inscription au titre des monuments
historiques de l'immeuble dit "hôtel modèle",
sis 75 boulevard Lazare-Carnot et
5 et 7 rue des Trois-Journées à Toulouse
(Haute-Garonne)**

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIS 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 9
tél. 05 34 31 11 20 -fax 05 34 31 12 42
cdf.toulouse@dgflp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

 : emprise de l'immeuble détruit en 1970



Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine



Toulouse

Plan Local d'Urbanisme

Révision Générale du PLU : DCC du 27/06/2013

- 1^e Mise à jour : arrêté du 04/11/2013
- 2^e Mise à jour : arrêté du 26/01/2015
- 1^e Mise en compatibilité : arrêté du 13/10/2015
- 3^e Mise à jour : arrêté du 04/12/2015
- 2^e Mise en compatibilité : arrêté du 04/01/2016
- 4^e Mise à jour : arrêté du 15/03/2016
- 3^e Mise en compatibilité : arrêté du 29/07/2016
- 1^{ère} Modification : Délibération du 10/11/2016

5^e Mise à jour du PLU approuvée par arrêté du 15/05/2017

5 - Annexes

5A - Servitudes d'Utilités Publiques (SUP)

5A6 - Secteur sauvegardé – Monuments Historiques et Sites classés ou inscrits

5A6a - Liste

toulouse
métropole



PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale des affaires culturelles
2016

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques du monument à la gloire de la Résistance, situé allées Frédéric-Mistral à TOULOUSE (Haute-Garonne)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010, modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
VU la consultation de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées en date du 8 avril 2016 ;
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le monument à la gloire de la Résistance présente un intérêt suffisant au point de vue de l'histoire et de l'art pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture, illustrant par son parcours souterrain, la clandestinité et le combat victorieux de la Résistance, et en raison de son caractère « d'œuvre totale » où architecture, sculpture, son, et création visuelle ont été étroitement associés par l'architecte Fabien Castaing et l'équipe de concepteurs ;

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

ARRETE

Article 1^{er} – est inscrit en totalité le monument à la gloire de la Résistance, avec le parvis et la sculpture de Pierre Debeaux, situé allées Frédéric-Mistral à TOULOUSE (Haute-Garonne), non cadastré – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – et appartenant à la mairie de TOULOUSE, SIREN n° 213 105 554, pour l'avoir fait construire en 1970.

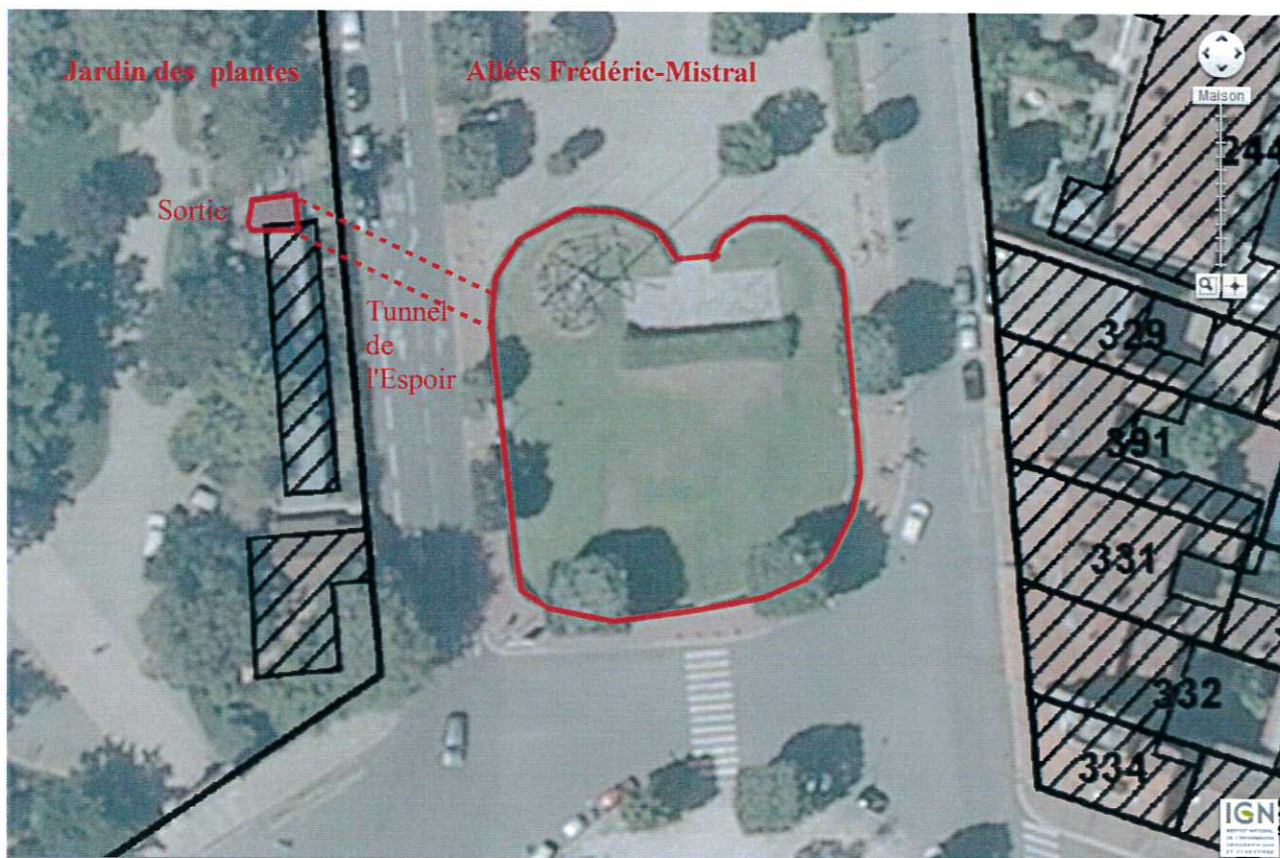
Article 2 – Le présent arrêté, dont une copie sera adressée au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le **22 AOUT 2016**

Pascal MAILHOS

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du monument à la gloire de la Résistance tel que délimité en rouge sur le plan cadastral de la commune de TOULOUSE, allées Frédéric-Mistral, édifice non cadastré





PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques de la maison dite *Le Belvédère* et de son jardin, situés 51 chemin des Clotasses, à TOULOUSE (Haute-Garonne)

**Le Préfet de la région Occitanie
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010, modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU la consultation de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région de Midi-Pyrénées en date du 1^{er} décembre 2015 ;

VU l'arrêté du 16 juin 1987 portant inscription des façades et toitures ainsi que le salon occupant la rotonde centrale avec son décor de stucs et sa frise peinte de la maison dite *Le Belvédère* (cad. AL 16) ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la maison dite *Le Belvédère* et son jardin présentent un intérêt suffisant au point de vue de l'histoire de l'art et des jardins pour en rendre désirable la préservation en raison des caractéristiques architecturales et décoratives de la maison et de la rareté dans la région toulousaine de ce type de jardin à l'italienne, constituant un ensemble remarquable avec la maison ;

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

A R R E T E

Article 1^{er} – sont inscrits au titre des monuments historiques :

- les façades et toitures ainsi que le salon occupant la rotonde centrale avec son décor de stucs et sa frise peinte de la maison dite *Le Belvédère* ;
- le jardin avec l'ensemble des aménagements et des constructions : portail d'entrée, serre, murs de soutènement, escalier, ainsi que les aménagements hydrauliques (fontaine, bassin...), à l'exclusion de la maison d'amis ;
- les façades et toitures de la maison du gardien et de sa dépendance ;

situés 51 chemin des Clotasses, à TOULOUSE (Haute-Garonne), sur les parcelles 15, 16, 105, 122, 123, 124, 125, 126, d'une contenance respective de 5 017 m², 3 218m², 3 961 m², 3 318m², 2 618 m², 24 m², 1420 m², 23 m² figurant au cadastre section AL – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – appartenant à VIAE PARTICIPATIONS, SIREN n° 532650207, par acte passé devant Maître François-Régis BOYER, notaire à TOULOUSE (Haute-Garonne), le 5 janvier 2012, publié au service de la publicité foncière de TOULOUSE (Haute-Garonne), le 24 janvier 2012, référence d'enlissement 2012P1836.

Article 2 – Cet arrêté abroge l'arrêté du 16 juin 1987 sus-visé.

Article 3 – Le présent arrêté, dont une copie sera adressée au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

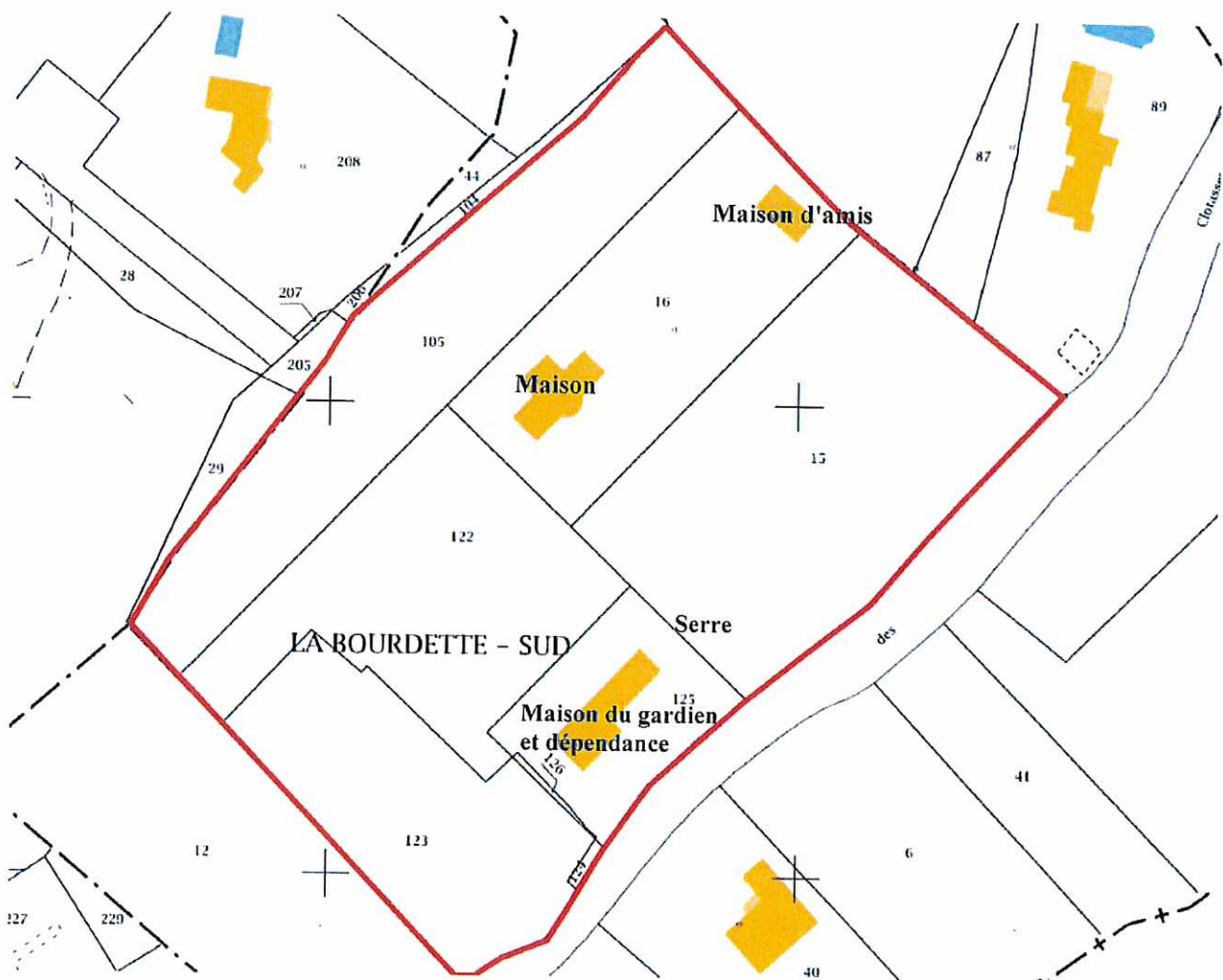
Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le **25 OCT. 2016**

Mailhos

Pascal MAILHOS

En plan, délimitation de l'inscription au titre des monuments historiques de la maison dite *Le Belvédère* et de son jardin, situés 51 chemin des Clotasses à TOULOUSE (Haute-Garonne), cadastre section AL, parcelles 15, 16, 105, 122, 123, 124, 125, 126



Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine



Toulouse

Plan Local d'Urbanisme

Révision Générale du PLU : DCC du 27/06/2013

- 1^{er} Mise à jour : arrêté du 04/11/2013
- 2^{er} Mise à jour : arrêté du 26/01/2015
- 1^{er} Mise en compatibilité : arrêté du 13/10/2015
- 3^{er} Mise à jour : arrêté du 04/12/2015
- 2^{er} Mise en compatibilité : arrêté du 04/01/2016
- 4^{er} Mise à jour : arrêté du 15/03/2016
- 3^{er} Mise en compatibilité : arrêté du 29/07/2016

1^{ère} MODIFICATION du PLU approuvée par Délibération du 10/11/2016

5 - Annexes

5A - Servitudes d'Utilités Publiques (SUP)

5A6 - Secteur sauvegardé – Monuments Historiques et Sites classés ou inscrits

5A6a - Liste

toulouse
métropole

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- Sommaire -

NOTICE EXPLICATIVE	5
AC1	7
INVENTAIRE DES MONUMENTS INSCRITS	8
INVENTAIRE DES MONUMENTS CLASSÉS	30
AC2	39
INVENTAIRE DES SITES CLASSÉS	40
INVENTAIRE DES SITES INSCRITS	42

NOTICE EXPLICATIVE

Ce sont des servitudes administratives établies dans un but d'intérêt général au profit de la collectivité. Leur emplacement sous le sol, sur le sol ou en élévation grève les propriétés et impose des contraintes d'urbanisme. Certaines sont des servitudes d'urbanisme issues de prescriptions générales ou particulières d'origine législative ou réglementaire qui, pour l'essentiel, sont fixées par le Code de l'urbanisme.

D'autres, bien que d'utilité publique, sont indépendantes des règles d'urbanisme car elles ont leur législation propre. Elles sont définies dans l'article R.126-1 du Code de l'urbanisme et figurent dans la partie Annexe du PLU (art. L.126.1 et R.123-14 du C.U.).

Conformément à ces prescriptions, les différentes servitudes d'utilité publique applicables sur le territoire communal sont mentionnées dans cette annexe spécifique.

Une liste est établie qui indique de manière individualisée quels sont la nature et l'emplacement de chacune d'entre elles et un document graphique formalise l'ensemble.

Il convient de préciser, ici, que ces servitudes sont reportées selon une charte graphique de type Ville de Toulouse, qui ne correspond pas dans sa totalité à celle qui est définie dans l'art. A.126-1 du C.U. en raison d'une impossibilité technique de dessiner certains logos avec le matériel informatique.

La réglementation qui, à ce jour, sert de base légale à chaque servitude est précisée ci-après.

1 - SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE AC1

Patrimoine culturel - Monuments historiques

- Loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par les lois du 31 décembre 1921, 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 10 mai 1946, 21 juillet 1962, 30 décembre 1966, 23 décembre 1970, 31 décembre 1976, 30 décembre 1977, 15 juillet 1980, 12 juillet 1985 et du 6 janvier 1986, et par les décrets du 7 janvier 1959, 18 avril 1961, 6 février 1969, 10 septembre 1970, 7 juillet 1977, 15 novembre 1984 et 9 mai 1995.
- Loi du 2 mai 1930 (art. 28) modifiée par l'article 72 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, par la loi du 16 décembre 1992 et la loi du 2 février 1995.
- Loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré enseignes, complétée par la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 et décrets d'application n° 80-923 et 80-924 du 21 novembre 1980, n° 82-211 du 24 février 1982, n° 82-220 du 25 février 1982, n° 82-723 du 13 août 1982, n° 82-764 du 6 septembre 1982, n° 82-1044 du 7 décembre 1982 et n° 89-422 du 27 juin 1989.
- Décret du 18 mars 1924 modifié par le décret du 13 janvier 1940 et par le décret n° 70-836 du 10 septembre 1970 (art. 11), n° 84-1006 du 15 novembre 1984.
- Décret n° 70-836 du 10 septembre 1970 pris pour l'application de la loi du 30 décembre 1966, complété par le décret n° 82-68 du 20 janvier 1982 (art. 4).
- Décret n° 70-837 du 10 septembre 1970 approuvant le cahier des charges types pour l'application de l'article 2 de la loi du 30 décembre 1966.
- Code de l'urbanisme, articles L.410-1, L.421-1, L.421-6, L.422-1, L.422-2, L.422-4, L.430-1, L.430-8, L.441-1, L.441-2, R.410-4, R.410-14, R.421-19, R.421-36, R.421-38, R.422-8, R.421-38-1, R.421-38-2, R.421-38-3, R.421-38-4, R.421-38-8, R.430-4, R.430-5, R.430-9, R.430-10, R.430-12, R.430-15-7, R.430-26, R.430-27, R.441-3, R.442-1, R.442-4-8, R.442-4-9, R.442-6, R.442-6-4, R.442-11-1, R.442-12, R.442-13, R.443-9, R.443-10, R.443-13.
- Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, article R.11-15 et article 11 de la loi du 31 décembre 1913.
- Décret n° 79-180 du 6 mars 1979 instituant des services départementaux de l'architecture.
- Décret n° 79-181 du 6 mars 1979 instituant des délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement.

- Décret n° 80-911 du 20 novembre 1980 portant statut particulier des architectes en chefs des monuments historiques modifié par le décret n° 88-698 du 9 mai 1988.
- Décret n° 84-145 du 27 février 1984 portant statut particulier des architectes des bâtiments de France.
- Décret n° 84-1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique.
- Décret n° 85-771 du 24 juillet 1985 relatif à la commission supérieure des monuments historiques.
- Décret n° 86-538 du 14 mars 1986 relatif aux attributions et à l'organisation des directions régionales des affaires culturelles.

2 - SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE AC2

Patrimoine culturel - sites

- Loi du 2 mai 1930 modifiée et complétée par la loi du 27 août 1941, l'ordonnance du 2 novembre 1945, la loi du 1er juillet 1957 (réserves foncières, art. 8-1), l'ordonnance du 23 août 1958, loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967, loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, loi du 16 décembre 1992, loi du 2 février 1995.
- Loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré enseignes, complétée par la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 et décrets d'application n^{os} 80-923 et 80-924 du 21 novembre 1980, n° 82-211 du 24 février 1982, n° 82-723 du 13 août 1982, n° 82-1044 du 7 décembre 1982.
- Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.
- Loi n° 83-360 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.
- Décret n° 69-607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5-1 de la loi du 2 mai 1930 modifiée.
- Décret n° 69-825 du 28 août 1969 portant déconcentration et unification des organismes consultatifs en matière d'opérations immobilières, d'architecture et d'espaces protégés (modifié par les décrets des 21 mars 1972, 6 mai 1974 et 14 mai 1976).
- Décret n° 79-180 du 6 mars 1979 instituant les services départementaux de l'architecture.
- Décret n° 79-181 du 6 mars 1979 instituant des délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement.
- Décret n° 85-467 du 24 avril 1985 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs généraux des monuments historiques chargés des sites et paysages.
- Décret n° 88-1124 du 15 décembre 1988 relatif à la déconcentration de la délivrance de certaines autorisations requises par la loi du 2 mai 1930 dans les sites classés ou en instance de classement.
- Code de l'urbanisme, articles L.410-1, L.421-1, L.422-2, L.430-8, R.410-4, R.410-14, R.421-19, R.421-36, R.421-38-5, R.421-38-6, R.421-38-8, R.422-8, R.430-10, R.430-12, R.430-15-7, R.430-26, R.430-27, R.442-4-8, R.442-4-9, R.442-6, R.443-9, R.443-10.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

AC1

PATRIMOINE CULTUREL MONUMENTS HISTORIQUES

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

SERVITUDE	DATE	GESTIONNAIRE
Patrimoine culturel Monuments Historiques	Loi du 31/12 1913 modifié	DRAC Midi-Pyrénées, Conservation Régionale des Monuments Historiques 32 rue de la Dalbade 31 080 Toulouse cedex 6
Voir liste de l'inventaire	Voir à l'inventaire la date de publication au J.O. pour chaque monument inscrit ou classé	

INVENTAIRE DES MONUMENTS INSCRITS

VESTIGES DU CASTELET DE CROIX DAURADE

M.H. Inscrit 147 Route d'Albi
Publication au JO **dimanche 27 mars 1994**
Castelet, porche d'entrée, orangerie, temple de l'Amour et pavillon carré : inscription par arrêté du 18 Février 1993.

IMMEUBLE DIT DE LA DÉPECHE DU MIDI

M.H. Inscrit 42 bis Rue d'Alsace-Lorraine (15, rue Rivals)
Publication au JO **mardi 7 avril 1998**
Façades et toitures : inscription par arrêté du 4 Mars 1997.

ANCIENNE MANUFACTURE DES TABACS

M.H. Inscrit 1 Rue des Amidonniers, 21 allées de Brienne
Publication au JO **mardi 23 avril 1991**
Bâtiment directorial Aen totalité, et façades et toitures des bâtiments E, L, A, M, F, B, C, D, H, G, I, Q' (plans annexés à l'arrêté): inscription par arrêté du 2 mars 1990.

ANCIEN MOULIN DES AMIDONNIERS

M.H. Inscrit 37 Rue des Amidonniers
Publication au JO **mardi 31 mars 1992**
Façades et toitures : inscription par arrêté du 6 Février 1991.

DEMEURE DU XVIIIÈ SIECLE

M.H. Inscrit 30 Rue Arcis (Marc), 77 Av F. Esteve
Publication au JO **mercredi 2 avril 1997**
Façades et toitures, portail d'entrée : inscription par arrêté du 10 Juin 1996.

REMPART MEDIEVAL

M.H. Inscrit Boulevard Armand-Duportal (rue de la Boule)
Publication au JO **mardi 7 avril 1998**
Sections de courtines et tours subsistantes : inscription par arrêté du 13 Août 1997.

HÔTEL MANYER

M.H. Inscrit 2 Rue d'Aussargues
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**
Inscription par arrêté du 6 Juillet 1925.

HÔTEL ROQUETTE OU TOUR TOURNOER

M.H. Inscrit 2 Rue d'Aussargues

Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Hôtel du Capitoul Pierre-Dahus (ancien), dit hôtel Roquette ou tour Tournoer, rue d'Aussargues, rue Ozenne :

inscription par arrêté du 27 Juin 1925.

COUVENT SAINTE CATHERINE DE SIENNE

M.H. Inscrit BLAGNAC

Publication au JO **jeudi 28 mars 2002**

Couvent Sainte-Catherine-de-Sienne ; église y compris les peintures murales du chœur et de la nef des fidèles, et l'ensemble des vitraux (CAD AZ 14) : inscription par arrêté du 30 avril 2001

MAISON EN TERRE CUITE DE VIREBENT

M.H. Inscrit Rue de Bornier - 31 rue Dupin

Publication au JO **vendredi 9 avril 1976**

Façade et toiture sur rue : inscription par arrêté du 29 Octobre 1975.

HÔTEL DE PUYVERT

M.H. Inscrit 8 et 8 bis Rue Bouquières

Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998** **dimanche 4 avril 1999**

Hôtel de Puyvert (ou Puivert) 8 et 8 bis rue Bouquières, avec ses dépendances y compris la chartreuse, le jardin et sa fontaine (CAD AB186, 194) : inscription par arrêté du 25 Février 1998.

EGLISE DES MINIMES

M.H. Inscrit 22 Rue du Général Bourbaki

Publication au JO **samedi 15 mars 1975**

En totalité : inscription par arrêté du 27 Décembre 1974.

CLOITRE DE L'ANCIEN COUVENT DES MINIMES

M.H. Inscrit 28 Rue du Général Bourbaki

Publication au JO **samedi 15 mars 1975**

Façades et toitures ainsi que les galeries du bâtiment subsistant du cloître : inscription par arrêté du 27 Décembre

HÔTEL DE LA BOURSE

M.H. Inscrit 3 Place de la Bourse

Publication au JO **vendredi 9 avril 1976**

Façades et toitures : inscription par arrêté du 29 Octobre 1975.

HÔTEL DE NUPCES

M.H. Inscrit 15 Rue de la Bourse
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**
Façades et toitures : inscription par arrêté du 20 Juin 1950.

MAISON PIERRE DELFAU

M.H. Inscrit 20 Rue de la Bourse
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**
Inscription par arrêté du 16 Juillet 1925.

ANCIEN HÔTEL DE GAYSSION

M.H. Inscrit 5 Rue Boyer-Fonfrède (François)
Publication au JO **mercredi 19 mars 1980**
Façades et toitures sur rue et sur cour et la tourelle d'escalier : inscription par arrêté du 16 Mai 1979.

ECLUSE DOUBLE SAINT-PIERRE

M.H. Inscrit Canal de Brienne
Publication au JO **dimanche 4 avril 1999**
Ecluse double Saint-Pierre sur le canal de Brienne (CAD non cadastré, domaine public fluvial) : inscription par arrêté du 24 Avril 1998

PONT JUMEAUX

M.H. Inscrit Allées de Brienne
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**
Ponts Jumeaux enjambant le canal du Midi et le canal de Brienne : inscription par arrêté du 21 Novembre 1967.

CAFE BIBENT

M.H. Inscrit 3 Place du Capitole
Publication au JO **vendredi 9 avril 1976**
Salle du rez-de-chaussée avec son décor : inscription par arrêté du 29 Octobre 1975.

SITE AERONAUTIQUE DE MONTAUDRAN

M.H. Inscrit Chemin Carrosse
Publication au JO **mardi 7 avril 1998**
Bâtiment de la salle d'attente des passagers : les trois nefs des anciennes halles de montage Latécoère ; la piste, dans son emprise actuelle, allant de son extrémité Nord-Ouest jusqu'au droit Sud-Est du bâtiment de direction ; façades et toitures du bâtiment de direction appelé château Petit Espinet Raynal et de son aile gauche en retour sur cour : inscription par arrêté du 21 Juillet 1997.

CHATEAU DE LA CEPIERE

M.H. Inscrit 22 Chemin de la Cépière
Publication au JO **dimanche 15 mars 1981**
Façades, toitures et pigeonnier : inscription par arrêté du 31 Décembre 1980

HÔTEL D'ASTORG

M.H. Inscrit 16 Rue des Changes
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**
Inscription par arrêté du 6 Juillet 1925.

HÔTEL ARNAUD DE BRUCELLES

M.H. Inscrit 19 Rue des Changes
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**
Inscription par arrêté du 18 Septembre 1925.

BELVEDERE

M.H. Inscrit 51 Chemin des Clotasses
Publication au JO **mardi 29 mars 1988**
Façades et toitures ainsi que le salon occupant la rotonde centrale avec son décor de stucs et sa frise peinte : inscription par arrêté du 16 Juin 1987.

ORANGERIE

M.H. Inscrit (44 Chemin des Clotasses)
Publication au JO **mardi 29 mars 1988**
Façade de l'Orangerie sise sur la propriété "La Redorte" (à l'exclusion du bandeau supérieur avec ses groupes sculptés) ainsi que l'intérieur de sa chapelle avec son mobilier Virebent : inscription par arrêté du 1er Juin 1987.

FABRIQUE GISCARD

M.H. Inscrit 25 Avenue de la Colonne
Publication au JO **dimanche 4 avril 1999**
Fabrique Giscard y compris l'ensemble des ateliers et locaux techniques (avec façades et toitures), espaces d'exposition avec éléments fixés, monte-charges, bibliothèque, bureaux, fours, cour et son sol avec groupe statuaire, malaxeur et bassins, verrière et portail d'entrée (CAD AB 186,194): inscription par arrêté du 13 Mars 1998.

MAISON EN TERRE CUITE DE VIREBENT

M.H. Inscrit 27 Avenue de la Colonne
Publication au JO **vendredi 9 avril 1976**
Façade et toiture sur l'avenue : inscription par arrêté du 29 Octobre 1975.

MAISON EN TERRE CUITE DE VIREBENT

M.H. Inscrit 1 Rue Compans
Publication au JO **vendredi 9 avril 1976**
Façade et toiture sur rue : inscription par arrêté du 29 Octobre 1975.

HÔTEL D'ALLIES

M.H. Inscrit 6 et 8 Rue des Couteliers
Publication au JO **dimanche 27 mars 1994**
Façade sur rue et toiture attenante : inscription par arrêté du 7 Décembre 1993.

HÔTEL DE BONFONTAN (ANCIEN)

M.H. Inscrit 41 Rue Croix Baragnon
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**
Hôtel de Bonfontan (ancien) 41 rue Croix Baragnon, anciennement 23 rue St Etienne : façade, y compris les ferronneries des balcons : inscription par arrêté du 23 Mai 1925.

HÔTEL SAINT JORY ET DE CASTELLANE

M.H. Inscrit 10 Rue Croix-Baragnon
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**
Hôtel de Saint-Jory : balcons et rampe d'escalier en fer forgé : inscription par arrêté du 29 Décembre 1927.

IMMEUBLE SIS 1BIS, RUE DES CUVES SAINT-SERNIN

M.H. Inscrit 1bis Rue des Cuves Saint-Sernin
Publication au JO **vendredi 21 mars 2008**
Immeuble dit « anciens greniers du chapitre Saint-Sernin » ou « ancien dortoir », sis 1 bis rue des Cuves-saint-Sernin, en totalité (cad. 824 AB 241) : inscription par arrêté du 19 Mars 2007.

HÔTEL THOMAS

M.H. Inscrit 22 Rue Croix-Baragnon
Publication au JO **mardi 2 avril 1996**
Façades sur cour : inscription par arrêté du 14 Avril 1995.

HÔTEL DE BONNEFOY

M.H. Inscrit 19 Rue Croix-Baragnon
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**
Hôtel de Bonnefoy : tour située dans la cour : inscription par arrêté du 11 Avril 1950.

HÔTEL SAINT JEAN

M.H. Inscrit 32 Rue de la Dalbade
Publication au JO **mardi 7 avril 1987**

Les deux salles superposées à piliers et colonnes (anciens dépôts construits au XIX^e siècle) occupant une partie de l'aile Sud jusqu'à l'angle Sud-Ouest, ainsi que les façades sur la rue Saint-Jean, correspondant à l'emprise de ces deux salles, avec leurs toitures correspondantes : inscription par arrêté du 31 octobre 1986

EGLISE DE LA DALBADE

M.H. Inscrit 34 Rue de la Dalbade
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Eglise de la Dalbade : inscription par arrêté du 18 Mai 1925 (à l'exclusion de la façade classée).

COUVENT DE LA VISITATION

M.H. Inscrit 13,15 Rue de la Dalbade
Publication au JO **dimanche 14 mars 1982**

Couvent comportant notamment les anciens hôtels Le Mazurier. Façades et toitures sur rue, sur cours et jardin, chapelle au n° 13, petit salon à l'étage au n° 5 : inscription par arrêté du 8 Décembre 1981

HÔTEL DE LA MAMMYE

M.H. Inscrit 31 Rue de la Dalbade
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Hôtel dit de la Mammye : galeries de la cour : inscription par arrêté du 16 Juillet 1925.

LE BASSIN DU RADOUB

M.H. Inscrit 65 Allées des Demoiselles
Publication au JO **dimanche 18 mars 1990**

Bassin du radoub comprenant le hangar couvert de 1843, la gare couverte et le bassin lui-même : inscription par arrêté du 8 Août 1989.

COLLEGE DE FOIX

M.H. Inscrit 2 Rue Deville
Publication au JO **mardi 06 avril 2004**

Toulouse.- Immeuble du XVI siècle dit "Collège de Foix", Deville(rue) 2 : les bâtiments du collège en totalité, à l'exception du petit bâtiment placé en rive du mur de clôture nord-ouest (cf. plan annexé à l'arrêté), ainsi que les sols, cours, circulations et jardins (cad. 826AD 152, 153) : inscription par arrêté du 9 Mai 2003

CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE GERARD MARCHANT

M.H. Inscrit 134 Route d'Espagne
Publication au JO **mercredi 01 avril 2009**

Toulouse.- Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments tels qu'ils apparaissent soulignés sur le plan annexé à l'arrêté, à l'exception des adjonctions récentes : façades et toitures des bâtiments administratifs bordant la cour d'honneur, façades et toitures du bâtiment en hémicycle situé à l'ouest de la chapelle, à l'exception des adjonctions récentes, façades et toitures des pavillons des malades bordant les deux allées situées au nord et au sud de la cour d'honneur, à l'exception des adjonctions récentes, avec leurs galeries de circulation bordant les allées centrales ainsi que les restes de galeries transversales situées côté nord, avec leurs restes de pavement en calade ; chapelle de l'hôpital en totalité ; cage d'escalier au nord-ouest du bâtiment administratif situé au nord de la cour d'honneur, avec sa rampe en ferronnerie ; sol et plantations de la cour d'honneur délimitée par le portique est, les deux bâtiments administratifs et la chapelle avec ses galeries d'accès (cad. 840BM 1) : inscription par arrêté du 28 mai 2008.

HÔTEL MANSENCAL

M.H. Inscrit 1 Rue Espinasse
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**
Hôtel Mansencal : inscription par arrêté du 23 Mai 1925.

ANCIEN COLLEGE DE L'ESQUILE

M.H. Inscrit 1 Rue de l'Esquile
Publication au JO **dimanche 27 mars 1994**

Façades et toitures donnant sur la rue des Lois et sur la rue de l'Esquile, façades sur cour, escalier monumental du 18ème de l'ancien collège de l'Esquile : inscription par arrêté du 29 Novembre 1993.

CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

M.H. Inscrit 4 Rue Féral (Philippe)
Publication au JO **samedi 15 mars 1975**
En totalité : inscription par arrêté du 27 Décembre 1974

IMMEUBLE 1 ALLÉE PAUL FEUGA

M.H. Inscrit 1 Allée Feuga (Paul)
Publication au JO **dimanche 14 mars 1982**

Façades et toitures, escalier à balustres avec sa cage, deux cheminées du rez-de-chaussée, cheminée du premier étage, cheminée du deuxième étage : inscription par arrêté du 18 Décembre 1981.

MAISON EMPIRE

M.H. Inscrit 57 Rue des Filatiers
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Maison Empire, façade sur la place : inscription par arrêté du 27 Novembre 1946.

IMMEUBLE (ANCIENNE MAISON DE CALAS)

M.H. Inscrit 50 Rue des Filatiers
Publication au JO **dimanche 15 mars 1981**
En totalité : inscription par arrêté du 15 Janvier 1980

ANCIENS ABATTOIRS

M.H. Inscrit 76 Allées Fitte (Charles-de-)
Publication au JO **mardi 23 avril 1991**
Bâtiments construits selon l'ordonnance de l'architecte Urbain Vitry : inscription par arrêté du 13 Mars 1990.

OBELISQUE DU 10 AVRIL 1814

M.H. Inscrit Avenue Flammarion (Camille)
Publication au JO **mardi 31 mars 1992**
Obélisque du 10 Avril 1814 : inscription par arrêté du 16 Septembre 1991.

ANCIEN OBSERVATOIRE

M.H. Inscrit 1 Avenue Flammarion (Camille)
Publication au JO **mardi 29 mars 1988**
Façades et toitures du bâtiment principal d'Urbain Vitry et de la Porterie, trois coupoles de Baillaud, mur d'enceinte : inscription par arrêté du 7 Avril 1987.

EGLISE DU GESU

M.H. Inscrit 22 bis Rue des Fleurs
Publication au JO **samedi 1 avril 1995**
En totalité l'église de Gésu y compris les vitraux et le décor peint : inscription par arrêté du 7 Avril 1994

FRESQUE DE MARCEL LENOIR

M.H. Inscrit 31 Rue de la Fonderie
Publication au JO **mercredi 2 avril 1997**
Fresque de Marcel Lenoir de la salle des évêques de l'Institut Catholique : inscription par arrêté du 12 Avril 1996.

INSTITUT CATHOLIQUE ET FONDERIE DE CANONS

M.H. Inscrit 31 Rue de la Fonderie
Publication au JO **mercredi 2 avril 1997**
Vestiges de la fonderie de canons situés en partie basse du bâtiment Ouest, ainsi que les ailes en retour et comprenant les fours et tous les dispositifs s'y rattachant, ainsi que les ventouses, cheminées, ateliers techniques et rampes d'accès pour trinquoballes : inscription par arrêté du 12 Avril 1996.

IMMEUBLE 32 RUE DES FRÈRES-LION

M.H. Inscrit 32 Rue des Frères-Lion
Publication au JO **mardi 7 avril 1998**
Façade sur rue : inscription par arrêté du 3 Décembre 1997.

HÔTEL DE PIERRE DE SAINT ETIENNE

M.H. Inscrit 25 Rue Gambetta
Publication au JO **dimanche 1 avril 1979**
Façades et toitures sur rue et sur cour : inscription par arrêté du 7 Septembre 1978.

LIBRAIRIE MODERN STYLE

M.H. Inscrit 58 Rue Gambetta
Publication au JO **vendredi 9 avril 1976**
Extérieur (devanture) : inscription par arrêté du 29 Octobre 1975.

ANCIEN CLOITRE DU COUVENT DES CARMES DECHAUSSEES

M.H. Inscrit 35 Allées Guesdes (Jules)
Publication au JO **samedi 15 mars 1975**
Façades et toitures sur cour des galeries subsistantes de l'ancien cloître : inscription par arrêté du 3 Mai 1974.

ANCIENNE ECOLE DE MEDECINE ACTUELLEMENT THEATRE DANIEL SORANO

M.H. Inscrit 35 Allées Guesdes (Jules)
Publication au JO **mercredi 19 mars 1980**
Façade et portique : inscription par arrêté du 16 Mai 1979.

VESTIGES DU REMPART MEDIEVAL

M.H. Inscrit Allées Guesdes (Jules)
Publication au JO **mardi 2 avril 1996**
Vestiges figurant également place des Hauts-Murats. Section de remparts entre les allées et la place : inscription par arrêté du 10 Juillet 1995.

VESTIGES DE LA BARBACANE DU QUARTIER SAINT-MICHEL

M.H. Inscrit 13 Avenue Hauriou (Maurice)
Publication au JO **dimanche 27 mars 1994**
En totalité : inscription par arrêté du 29 Novembre 1993

TOUR DES HAUTS MURATS

M.H. Inscrit

Place des Hauts-Murats

Publication au JO

vendredi 10 juillet 1998

Tour des Hauts-Murats et vestiges de remparts gallo-romains attenants : inscription par arrêté du 21 Octobre 1925.

IMMEUBLE 2 BIS RUE CLEMENCE ISAURE ET 1 RUE DE L'ECHARPE

M.H. Inscrit

2 bis Rue Isaure (Clémence)

Publication au JO

dimanche 18 mars 1990

Immeuble dit hôtel salguier

Façades et toitures sur rue et sur cour, cage d'escalier hélicoïdal dans l'angle sud-ouest de la cour, pièces du premier étage comportant un décor intéressant de gypseries ou de menuiseries : inscription par arrêté du 26 Juin

ANCIEN COLLEGE DES JESUITES DE TOULOUSE

M.H. Inscrit

1 Place des Jacobins

Publication au JO

vendredi 21 mars 2008

Ancien collège des Jésuites de Toulouse : le portail de l'ancien collège, y compris ses deux vantaux de bois, faisant partie du collège de Pierre Fermat (cad. 818 AB 719) : inscription par arrêté du 20 Août 2007.

IMMEUBLE DES CARIATIDES

M.H. Inscrit

55 Allées Jaurès (Jean)

Publication au JO

samedi 1 avril 1995

Façade uniquement dans la partie ornée de cariatides et toiture correspondante donnant sur les allées Jean Jaurès(CAD. 822 AB 535) : inscription par arrêté du 22 Août 1994, modifié par arrêté 8 Février 1995,

COLLEGE SAINT ROME

M.H. Inscrit

3 Rue Jules Chalande

Publication au JO

vendredi 10 juillet 1998

Collège St-Rome, rue Jules Chalande, anciennement 3 petite-rue St Rome : porte d'entrée et façade sur cour : inscription par arrêté du 9 Décembre 1946.

CHATEAU D'EAU

M.H. Inscrit

Place Laganne

Publication au JO

mardi 29 mars 1988

En totalité : inscription par arrêté du 28 Septembre 1987

COUVENT STUDIUM DES DOMINICAINS DE RANGUEIL

M.H. Inscrit

1 Impasse Henri Lacordaire

Publication au JO

vendredi 21 mars 2008

Couvent-Studium des Dominicains de Rangueil : les façades et toitures du couvent-studium, ainsi que, en totalité, l'église Notre-Dame-du- Rosaire de ce couvent (cad. 838 AI 91) : inscription par arrêté du 12 Février 2007.

GALERIE DE L'HÔTEL DES PINS ET DE L'HÔTEL ANTONIN

M.H. Inscrit 46 Rue du Languedoc

Publication au JO **mardi 2 avril 1996**

La galerie de la cour de l'hôtel des Pins et de l'hôtel Antonin : inscription par arrêté du 10 Juillet 1995

MAISON DITE DE LA BELLE-PAULE

M.H. Inscrit 16 Rue du Languedoc

Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Maison dite de la Belle-Paule, 16 rue du Languedoc, anciennement 4 rue Nazareth : façade avec ses ferronneries : inscription par arrêté du 18 Mai 1925.

HÔTEL PUYMAURIN

M.H. Inscrit 34 Rue du Languedoc

Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Hôtel de Puymaurin : rampe d'escalier en fer forgé du XVIIIème siècle : inscription par arrêté du 21 Octobre 1925.

TOUR DE GUILLAUME-GARRERI

M.H. Inscrit 30 Rue du Languedoc

Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Tour de Guillaume-Garreri : porte : inscription par arrêté du 11 Avril 1950.

HOTEL RUE DU LANGUEDOC

M.H. Inscrit 1 bis Rue du Languedoc

Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Linteau de la porte sur rue (dite porte de la Trésorerie) et la tour (dite du Capitoul Pierre de Ruppe) : inscription par arrêté du 23 Mai 1925.

IMMEUBLE

M.H. Inscrit 10 Rue du Languedoc

Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Décoration sculptée encadrant la fenêtre au rez-de-chaussée et l'oculus : inscription par arrêté du 29 Juin 1950.

HÔTEL CAULET-RESSEQUIER (OU HOTEL DURANTI)

M.H. Inscrit 3 Rue du Lieutenant-Colonel Pelissier

Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Hôtel Caulet-Resseguier (ou Hôtel Duranti) : façade donnant sur la rue et portion de toiture correspondante, ainsi que la partie inférieure de l'escalier central : inscription par arrêté du 1er Juillet 1961.

IMMEUBLE 2 AVENUE DE LOMBEZ

M.H. Inscrit

2 Avenue de Lombez

Publication au JO

dimanche 27 mars 1994

Immeuble dit VIREBENT

Façades sur rue et place et toitures correspondantes : inscription par arrêté du 27 Mai 1993.

PIGEONNIER DU CHATEAU DU MIRAIL

M.H. Inscrit

5 Allées Machado (Antonio)

Publication au JO

samedi 1 avril 1995

En totalité : inscription par arrêté du 26 Avril 1994

HOTEL 3 RUE DE LA MADELEINE

M.H. Inscrit

3 Rue de la Madeleine

Publication au JO

vendredi 10 juillet 1998

Hôtel 3 rue de la Madeleine : aile gauche sur cour : inscription par arrêté du 24 Juin 1935.

MAISON 20 RUE MAGE

M.H. Inscrit

20 Rue Mage

Publication au JO

dimanche 7 mai 1972

Immeuble dit "Hôtel Davasse"

Façade et toiture sur rue (à l'exclusion des parties classées) et escalier situé dans la cour intérieure: inscription par arrêté du 22 Octobre 1971

HÔTEL DE MR. COURTOIS DE VICOZE

M.H. Inscrit

3 Rue Mage

Publication au JO

vendredi 10 juillet 1998

Inscription par arrêté du 2 Février 1932.

HÔTEL D'HAUTPOUL

M.H. Inscrit

25 Rue Malaret

Publication au JO

vendredi 10 juillet 1998

Inscription par arrêté du 27 Mai 1952.

HÔTEL DE CHEVERRY

M.H. Inscrit

11 Rue Malcousinat

Publication au JO

vendredi 10 juillet 1998

Inscription par arrêté du 16 Juillet 1925.

MAISON 3 RUE MALETACHE

M.H. Inscrit 3 Rue Maletache
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Maison 3 rue Maletache : fontaine Louis XIII située dans la cour : inscription par arrêté du 20 Juin 1928.

MAISON SISE 2, RUE FRANCOIS MANSART

M.H. Inscrit 2 Rue François Mansart
Publication au JO

Maison présentant une architecture caractéristique des années 1930 et dont les aménagements intérieurs sont de qualité. Elle est inscrite en totalité, avec les deux grilles de ferronnerie de son portail et de sa porte d'entrée sur rue.

MAISON EN TERRE CUITE DE VIREBENT

M.H. Inscrit 28 Rue des Marchands
Publication au JO **samedi 13 mars 1993**
vendredi 9 avril 1976

Façade et toiture sur rue : inscription par arrêté du 29 Octobre 1975. Façades sur cour, escalier, pièces décorées du 1er étage : inscription par arrêté du 29 Octobre 1992.

PREMIERES SERRES MUNICIPALES DU XIXÈME SIECLE

M.H. Inscrit (14 Boulevard de la Marne)
Publication au JO **mardi 29 mars 1988**

En totalité : inscription par arrêté du 16 Juin 1987

HÔTEL DU MAY

M.H. Inscrit 7 Rue du May
Publication au JO **samedi 13 mars 1993**

Intérieurs de l'hôtel : inscription par arrêté du 7 Avril 1992.

CHAPELLE DES PENITENTS NOIRS (VESTIGES)

M.H. Inscrit 21 Rue de Metz
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Chapelle des Pénitents Noirs (vestiges), 43 rue St Jérôme : inscription par arrêté du 30 Octobre 1961.

MUSEE DES AUGUSTINS

M.H. Inscrit Rue de Metz
Publication au JO **mardi 23 avril 1991**

Aile XIXème y compris la cage d'escalier monumentale : inscription par arrêté du 1er Octobre 1990.

ANCIENNE PORTE DU CAPITOLE

M.H. Inscrit

Allées Mistral (Frédéric)

Publication au JO

vendredi 10 juillet 1998

Ancienne porte réédifiée dans le jardin des Plantes de Toulouse : inscription par arrêté du 18 Mai 1925.

HÔTEL JEAN D'ULMO

M.H. Inscrit

15 Rue Ninau

Publication au JO

vendredi 10 juillet 1998

Inscription par arrêté du 16 Juillet 1925.

HÔTEL DE CASTAGNIER D'AURIAC

M.H. Inscrit

19 Rue Ninau

Publication au JO

jeudi 30 mars 2006

Hôtel de Castagnier d'Auriac, Ninau (rue) 19 : les façades et toitures ainsi que les deux escaliers monumentaux et leur cage respective (cad. Toulouse – Saint-Etienne 815 Ac 266) : inscription par arrêté du 29 avril 2005.

IMMEUBLE 20 RUE NINAU

M.H. Inscrit

20 Rue Ninau

Publication au JO

dimanche 27 mars 1994

Dit "Hôtel GUERARD"

Façades et toitures sur rue et sur cour ; porche d'entrée et sa voûte, cour dallée. Pièces à l'intérieur : inscription par arrêté du 25 Juin 1993.

OFFICINE DE PHARMACIE

M.H. Inscrit

3 Rue Ozenne

Publication au JO

dimanche 27 mars 1994

Immeuble dit pharmacie OZENNE-LARROTURE. Façade et toiture sur rue, officine de pharmacie : inscription par arrêté du 1er Avril 1993

ANCIEN MONASTERE DES RELIGIEUX DE VIENNE OU DE TAU

M.H. Inscrit

10 Rue du Pélissier (Lieutenant-Colonel)

Publication au JO

vendredi 23 mars 1973

Façades et toitures sur rue y compris la chapelle : inscription par arrêté du 27 Septembre 1972.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

M.H. Inscrit

(1 Rue du Périgord)

Publication au JO

samedi 1 avril 1995

En totalité, y compris les bâtiments anciens (logements, chaufferie, loge du concierge), la cour, le jardin et les clôtures : inscription par arrêté du 7 Décembre 1994.

HÔTEL D'OLMIERES

M.H. Inscrit

3 Rue Peyrolières

Publication au JO

vendredi 10 juillet 1998

Hôtel d'Olmieres : façades sur rue et sur cour, toitures, passage voûté et la tour : inscription par arrêté du 5 Avril

ANCIEN COUVENT DES RELIGIEUX DE ST-ANTOINE-DU-SALIN

M.H. Inscrit

18, 20 Rue Pharaon

Publication au JO

vendredi 8 avril 1977

Eglise en totalité (actuellement église paroissiale espagnole) ; façades et toitures sur rue et sur cour des bâtiments conventuels y compris le cloître : inscription par arrêté du 24 Février 1976.

IMMEUBLE

M.H. Inscrit

21 Rue Pharaon

Publication au JO

vendredi 10 juillet 1998

Immeuble 21 rue Pharaon : tour et tourelle dites de Noël Rolle situées dans la cour : inscription par arrêté du 23 Mai 1925.

HÔTEL MARVEJOLS

M.H. Inscrit

47 Rue Pharaon

Publication au JO

vendredi 10 juillet 1998

Hôtel Marvejols, y compris le puits de la cour : inscription par arrêté du 6 Juillet 1925.

HÔTEL GUILLAUME DE BERNUY

M.H. Inscrit

5 Rue de la Pomme

Publication au JO

vendredi 10 juillet 1998

Inscription par arrêté du 23 Mai 1925.

IMMEUBLE, 66 RUE DE LA POMME

M.H. Inscrit 66 Rue de la Pomme
Publication au JO **samedi 24 mars 2007**

Toulouse, - Immeuble, 66 rue de la Pomme : les façades et toitures sur rue et sur les deux cours de l'immeuble, ainsi que des parties communes et dépendances suivantes : sol de la cour principale servant de passage entre le porche sur rue et le hall d'accès aux étages, la plate-forme tournante du garage situé au fond de cette cour avec son mécanisme de marche, le hall d'entrée situé au fond de la cour, la cage d'escalier et son ascenseur avec leur décor de ferronnerie, ainsi que les parties communes et couloirs desservis par cet escalier, avec leur signalétique datant de l'époque de construction (cad. 819 AB 14) : inscription par arrêté du 18 Mai 2006

HOSPICE DE LA GRAVE

M.H. Inscrit Rue du Pont Saint-Pierre
Publication au JO **dimanche 2 avril 1989**

Façades et toitures des deux anciens pavillons d'entrée, des vestiges d'un bâtiment du 16ème et d'un bâtiment du 16ème siècle et d'un bâtiment à colonnade des Dames de la Porte : inscription par arrêté du 31 Octobre 1986.

CHATEAU DE BELLEVUE ET SON BELVEDERE

M.H. Inscrit (3 Chemin de Pouvourville)
Publication au JO **dimanche 27 mars 1994**

Façades et toitures : inscription par arrêté du 29 Novembre 1993.

EGLISE DU CALVAIRE

M.H. Inscrit 36 Boulevard des Récollets
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Eglise du Calvaire (ou chapelle des Récollets) : inscription par arrêté du 15 Octobre 1956.

PONT SUR LE TOUCH

M.H. Inscrit RN 124 de Toulouse à Bayonne
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Inscription par arrêté du 11 Avril 1950.

HÔTEL DU GRAND BALCON

M.H. Inscrit 8 Rue Romiguières
Publication au JO **mercredi 29 mars 2000**

Hôtel du Grand Balcon, 8 rue Romiguières; 1 rue des Lois : façades et toitures, grand hall, escalier, réception et chambre n° 32 (CAD 826AD 144) : inscription par arrêté du 25 janvier 1999.

HÔTEL JEAN CATEL

M.H. Inscrit

6 Place Saint-Etienne

Publication au JO

vendredi 10 juillet 1998

Hôtel Jean Catel : façade du XVème siècle sur cour, à droite de l'entrée : inscription par arrêté du 11 Avril 1950.

FONTAINE PLACE SAINT-ETIENNE

M.H. Inscrit

Place Saint-Etienne

Publication au JO

vendredi 10 juillet 1998

Fontaine, place St Etienne : inscription par arrêté du 18 Avril 1925.

ANCIEN PALAIS ARCHIEPISCOPAL

M.H. Inscrit

1 Place Saint-Etienne

Publication au JO

mardi 23 avril 1991

Actuellement hôtel de la Préfecture. Façades et toitures des bâtiments en U autour de la cour d'honneur, y compris le grand porche d'entrée et ses ailerons latéraux ainsi que la porte Charles de Monchal (1640) fermant l'impasse ; façades sur cour intérieure et sur la place, et toitures correspondantes de l'ancien hôtel Ducos de Lahitte annexé à la préfecture au XIX^{ème}, ainsi que les deux travées de l'immeuble coiffé en poivrière qui lui est accolé ; façades et toitures des bâtiments des anciens communs (1ère cour à gauche après la cour d'honneur) ainsi que l'aire perpendiculaire du jardin, porte du XVII^{ème} de l'ancien hôtel de Ricard réédifiée dans le jardin, façades et toitures correspondantes du bâtiment Louis XVI situé n° 7 à 13 rue St Jacques, à l'intérieur au fond de la cour d'honneur : grand escalier central ; au rez-de-chaussée : salle des gardes, ancienne salle à manger, trois grands salons Louis XVI sur jardin : inscription par arrêté du 1er Octobre 1990.

LE PAVILLON DES ARCHIVES DU CANAL

M.H. Inscrit

20 Rue du Saint-Etienne (port)

Publication au JO

samedi 13 mars 1993

En totalité. Bâtiment appartenant à l'ensemble du port Saint-Etienne : inscription par arrêté du 16 Juillet 1992

CHATEAU DU CANAL

M.H. Inscrit

26,28,30 Rue du Saint-Etienne (port)

Publication au JO

samedi 13 mars 1993

Bâtiment appartenant à l'ensemble du port Saint-Etienne : inscription par arrêté du 16 Juillet 1992.

IMMEUBLE 19 PLACE ST GEORGES, DIT HÔTEL DE LA FAGE

M.H. Inscrit

19 Place Saint-Georges

Publication au JO

dimanche 1 avril 1979

Façades et toitures sur rues et sur cour, ainsi que l'escalier intérieur avec sa rampe en fer forgé et le grand salon du premier étage avec son décor : inscription par arrêté du 13 Mars 1978.

HÔTEL DE LESTANG (ANCIEN)

M.H. Inscrit

Rue Saint-Jacques

Publication au JO

vendredi 10 juillet 1998

Hôtel de Lestang (ancien) : façade sur la place Montouliou-Saint-Jacques et la porte sur la rue Saint-Jacques, vantaux compris : inscription par arrêté du 28 Avril 1947.

REMPART GALLO-ROMAIN

M.H. Inscrit

Place Saint-Jacques, 3 rue Bida

Publication au JO

mardi 23 avril 1991

En totalité, y compris sa partie enfouie, l'élément de rempart gallo-romain : inscription par arrêté du 19 Octobre

VILLA 4 GRAND-RUE SAINT MICHEL

M.H. Inscrit

4 Grande-rue Saint-Michel

Publication au JO

dimanche 14 mars 1982

Dite villa Gabes

Façades et toitures avec leurs éléments décoratifs : inscription par arrêté du 18 Décembre 1981

ANCIENNE PRISON SAINT MICHEL

M.H. Inscrit

18 bis Grande-rue Saint-Michel

Publication au JO

vendredi 6 avril 2012

Parcelle n°222, section AC feuille 813 AC 01 d'une contenance de 1ha94a : castelet d'entrée constitué du bâtiment sur rue cantonné de deux tours, de deux ailes au Nord et au Sud, du bâtiment administratif situé à l'Est d'une part, cour d'honneur délimitée par ces bâtiments d'autre part, par arrêté du 25 Février 2011.

ANCIEN HOPITAL LARREY

M.H. Inscrit

Place Saint-Pierre

Publication au JO

dimanche 18 mars 1990 mardi 29 mars 1988

Façades et toitures des bâtiments A, C et F (plan annexé dans l'arrêté): inscription par arrêté du 13 Avril 1988.

Façades et toitures des bâtiments B, D et E, y compris la galerie du cloître subsistante et l'aire de l'ancien cloître, vestiges du rempart gallo-romain : inscription par arrêté du 27 Novembre 1989.

IMMEUBLE 18 RUE SAINT-REMESY

M.H. Inscrit

18 Rue Saint-Rémésy

Publication au JO

dimanche 7 mai 1972

Dit "immeuble d'Aigna"

Façades et toitures sur rue et sur cour : inscription par arrêté du 18 Octobre 1971

HÔTEL REQUY

M.H. Inscrit 9 Rue Saint-Rémésy
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Hôtel Réquy : portail ainsi que les trois fenêtres du troisième étage : inscription par arrêté du 19 Avril 1933.

HÔTEL CLAUDE DE SAINT FELIX

M.H. Inscrit 11 Rue Saint-Rémésy
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Hôtel de Claude de Saint-Félix : fenêtres Renaissance : inscription par arrêté du 6 Juillet 1925.

ANCIENNE CHAPELLE SAINT ROCH DU FERETRA

M.H. Inscrit Place Saint-Roch
Publication au JO **mercredi 19 mars 1980**

En totalité : inscription par arrêté du 14 Novembre 1979

HÔTEL PIERRE COMERE

M.H. Inscrit 3 Rue Saint-Rome
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Hôtel Pierre Comère, 3 rue St-Rome, 9 rue Tripières : façade, toiture et porte sur la rue Saint-Rome ; façades sur cour de l'arrière-corps et porte sur la rue Tripières : inscription par arrêté du 11 Avril 1950.

IMMEUBLE 30 RUE SAINT-ROME

M.H. Inscrit 30 Rue Saint-Rome
Publication au JO **mercredi 19 mars 1980**

Façades et toitures sur rue et sur la cour intérieure : inscription par arrêté du 2 Novembre 1979

TOUR DE SERTA

M.H. Inscrit 2 Rue Saint-Rome
Publication au JO **dimanche 15 mars 1981**

En totalité : inscription par arrêté du 9 Juillet 1980

IMMEUBLE 32 RUE SAINTE PHILOMÈNE

M.H. Inscrit 32 Rue Sainte Philomène
Publication au JO **samedi 13 mars 1993**

Façade sur rue et toiture, perron d'accès, piliers et grilles de l'entrée : inscription par arrêté du 2 Juillet 1992.

TOUR DE L'ANCIEN HÔTEL DE BOYSSON DITE TOUR DES URSULINES

M.H. Inscrit 13 Rue Sainte-Ursule
Publication au JO **dimanche 15 mars 1981**

En totalité : inscription par arrêté du 25 Septembre 1980

PAVILLON DIT "PAVILLON MAZAR"

M.H. Inscrit 13 Rue Sainte-Ursule
Publication au JO **dimanche 27 mars 1994**
En totalité : inscription par arrêté du 27 Mai 1993.

ANCIEN HÔTEL ARQUATA

M.H. Inscrit 1 Place Saintes-Scarbes
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**
Hôtel Arquata (ancien) : rampe d'escalier en fer forgé : inscription par arrêté du 26 Octobre 1927.

IMMEUBLE FRANCOIS FONTES

M.H. Inscrit 8 Place Saintes-Scarbes
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**
Immeuble place Ste-Scarbes : façade et toiture : inscription par arrêté du 26 Novembre 1946.

PALAIS DE JUSTICE

M.H. Inscrit 1 Place du Salin
Publication au JO **samedi 1 avril 1995**
COUR D'APPEL :(bâtiment A) façades et toitures donnant sur la cour d'honneur (y compris les grilles et l'espace de la cour), façade sur jardin (hors surélévation) de l'aile de la Première Présidence, façade sur la cour et toitures de la Première Chambre, vestibule de la Troisième Chambre, salle des pas perdus et son grand escalier, le salon dit "Salon Doré" et le salon dit "Salon d'Hercule".
COUR D'ASSISES (bâtiment B) : bâtiment dans sa totalité y compris la porte donnant sur la rue des Fleurs.
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE (bâtiment C) : façades et toitures Nord et Ouest donnant sur la place du Salin et la place du parlement, parties subsistantes du rempart au Sud de l'îlot du palais de Justice : inscription par arrêté du 7 Mars 1994.

CHÂTEAU SAINT-SIMON APPELÉ AUSSI DE CANDY

M.H. Inscrit 17 Chemin de Saudrune
Publication au JO **jeudi 28 mars 2002**
Château Saint-Simon, appelé aussi de Candie, 17, chemin de Saudrune :château en totalité (CAD BC 8): inscription par arrêté du 14 septembre 2001

GARE DE TOULOUSE MATABIAU

M.H. Inscrit (64 Boulevard Sémard (Pierre))
Publication au JO **samedi 30 mars 1985**
En totalité : inscription par arrêté du 28 Décembre 1984.

SOUFFLERIE DE BANLEVE

M.H. Inscrit Allées Soula (Professeur Camille)
Publication au JO **mardi 7 avril 1998**
Soufflerie ainsi que le bâtiment qui l'abrite : inscription par arrêté du 26 Novembre 1997.

ANCIENNE CHAPELLE DU PETIT SEMINAIRE DE L'ESQUILLE

M.H. Inscrit 69 Rue du Taur
Publication au JO samedi 13 mars 1993
En totalité : inscription par arrêté du 2 Juin 1992

LE GRAND SEMINAIRE

M.H. Inscrit 9 Rue des Teinturiers
Publication au JO samedi 13 mars 1993
Façades et toitures sur rue, sur cour et jardin des bâtiments de l'ancien couvent des Feuillans situés en quadrilatère autour du cloître, le cloître en totalité (sol, galeries avec voûtes), réfectoire au rez-de-chaussée de l'aile Est avec son plafond à la française : niveau de cave situé sous l'aile Sud du cloître, chapelle (1834-1888) en totalité avec la sacristie dans son prolongement Sud, façade et toiture du bâtiment en équerre de 1864 et du bâtiment de classes de 1895 : inscription par arrêté du 10 Février 1992.

IMMEUBLE 10 RUE TOLOSANE

M.H. Inscrit 10 Rue Tolosane
Publication au JO mardi 23 avril 1991
Immeuble dit "hôtel DAMBES"
Cage d'escalier en totalité et porche qui la précède, façade 17^{ème} donnant sur la deuxième cour et fontaine de cette même cour, plafond peint du boudoir situé dans l'appartement du premier étage : inscription par arrêté du 24 Décembre 1990.

HÔTEL PALAMINY OU DESPLATS

M.H. Inscrit 45 Route des Tourneurs
Publication au JO dimanche 27 mars 1994
Façade de l'impasse Saint-Géraud, façades et toitures sur rue et sur cour, porche, vestibule, escalier et sa cage, caves et appartements décorés du 1er étage : inscription par arrêté du 1er Avril 1993.

ANCIEN HÔTEL SIPIERE ET BAR "PERE LOUIS"

M.H. Inscrit 47 Rue des Tourneurs
Publication au JO dimanche 27 mars 1994
Bâtiment figurant également au 22 rue Peyras. Façades et toitures sur rues et sur cour de l'ancien hôtel, y compris la devanture et l'intérieur du bar "Le Père Louis" : inscription par arrêté du 18 Février 1993

FONTAINE PLACE DE LA TRINITE

M.H. Inscrit Place de la Trinité
Publication au JO vendredi 10 juillet 1998
Inscription par arrêté du 20 Septembre 1946.

CHARTREUSE (ANCIENNE) RUE VALADE

M.H. Inscrit 21 Rue Valade
Publication au JO vendredi 10 juillet 1998
Chartreuse (ancienne), rue Valade : vestiges du cloître : inscription par arrêté du 23 Novembre 1964.

ANCIEN SEMINAIRE

M.H. Inscrit 30 bis et 32 Rue Valade
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Façades et toitures des bâtiments entourant les deux cours sur la rue Valade, y compris le mur de clôture et les portes : inscription par arrêté du 22 Mars 1965.

PISCINE ALFRED NAKACHE

M.H. Inscrit 2 Allées Vallerey (Georges)
Publication au JO **dimanche 27 mars 1994**

Ensemble sportif tel qu'il figure sur le plan annexé à l'arrêté : inscription par arrêté du 21 Septembre 1993.

IMMEUBLE DUTILH

M.H. Inscrit 12 Rue Vélane
Publication au JO **vendredi 10 juillet 1998**

Maison du XVIIème siècle : balcon central en fer forgé : inscription par arrêté du 26 Novembre 1946.

HÔTEL DIEU

M.H. Inscrit 2 Rue Viguerie
Publication au JO **mardi 7 avril 1987**

Vestiges du Pont-Vieux (sauf pile classée) : inscription par arrêté du 31 Octobre 1986.

PLACE WILSON DANS SES PARTIES ET PROLONGEMENTS

M.H. Inscrit Place Wilson
Publication au JO **samedi 15 mars 1975**

-1-SOL DE LA PLACE (y compris son jardin et sa fontaine) - Sol des allées du Président Roosevelt.

-2- FACADES ET TOITURES des immeubles bordant la place et les allées du Président Roosevelt
a) immeubles bordant la place Wilson : n° 1 avec son retour sur la rue des Trois-Journées ; n° 2 ; n° 4 ; n° 5 avec son retour sur la rue Saint-Antoine-du-T et sa façade arrière n° 1 rue Maurice Fonvieille ; n° 6 avec son retour sur la rue Saint-Antoine-du-T et sa façade arrière n° 5 rue Montardy ; n° 7 avec son retour rue Lapeyrouse ; n° 8 avec son retour n° 13 rue Lapeyrouse ; n° 9 ; n° 10 avec son retour sur la rue Lafayette ; n° 11 avec son retour sur le n° 39 rue Lafayette ; n° 12 ; n° 13 avec sa façade arrière n° 6 rue du Rempart Villeneuve ; n° 15 et 15bis ; n° 16 avec son retour sur le n° 1 rue d'Austerlitz ; n° 18 avec son retour sur les n° 1, 3 et 5 allées du Président Roosevelt et sur le n° 2 rue d'Austerlitz ; n° 20 avec son retour sur la rue des Trois-Journées.

b) immeubles bordant les allées du Président-Roosevelt : n°1, 3 et 5 (vers n° 18 place Wilson) ; n° 9 ; n° 11 avec son retour sur le n° 1 boulevard de Strasbourg ; n° 2 avec son retour sur la place Wilson ; n° 4 ; n° 6 ; n° 8 ; n° 10 ; n° 12 ; n° 14 : inscription par arrêté du 20 Août 1974.

HÔTEL D'ANDRIEU DE MONTCALVEL (HÔTEL DE SAINT-JORY)

M.H. Inscrit 10 Rue Croix-Baragnon
Arrêté d'inscription **14 octobre 2015**

Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments de l'hôtel d'Andrieu de Montcalvel avec le portail d'entrée et son groupe sculpté en terre cuite, les calades des deux cours et des deux passages couverts ainsi que l'escalier d'honneur avec sa rampe en fer forgé et la cage d'escalier – à l'exception du garage se trouvant au fond de la parcelle 93.

INVENTAIRE DES MONUMENTS CLASSÉS

AMPHITHEATRE GALLO-ROMAIN DE BLAGNAC

M.H.Classé Avenue des Arènes Romaines
Publication au JO samedi 15 mars 1975
Lieu-dit Purpan : classement par arrêté du 23 Octobre 1974.

ANCIENNE EGLISE SAINT PIERRE DES CUISINES

M.H.Classé 12 Rue de la Boule
Publication au JO samedi 18 avril 1914
mardi 10 janvier 1933
mercredi 29 mars 1978

Située 27 rue Valade, mais actuellement 12 rue de la Boule. Classement par arrêté du 6 Juin 1977.

EGLISE DE LA DAURADE

M.H.Classé 1, 2 Rue Boyer Fonfrède
Publication au JO mardi 31 mars 1992
samedi 1 avril 1995

L'église en totalité, y compris sa colonnade monumentale du XIX^{ème}, la façade en trompe-l'oeil sur la rue de la Daurade et le passage couvert sur la rue Peyrolières ; façade et toiture correspondante du presbytère accolé sur le flanc nord.: classement par arrêté du 30/12/94.

HÔTEL DE VILLE - "LE CAPITOLE"

M.H.Classé 1 Place du Capitole
Publication au JO samedi 18 avril 1914
mardi 10 janvier 1933
mardi 2 avril 1996

-1) Tour du Donjon, façades intérieures de la cour Henri IV, façade principale sur la place du Capitole : publié le 18 Avril 1914 et le 10 Janvier 1933, classement par liste de 1840 et 11 Février 1911

-2) Salle des Illustres, salle des pas perdus dénommée "Henri Martin", salle des Mariages, salle du Conseil Municipal, grand escalier : publié le 2 Avril 1996 classement par arrêté du 17 Février 1995.

NICHE GOTHIQUE DE LA MAISON 30 RUE DES CHANGES

M.H.Classé 30 Rue des Changes
Publication au JO mardi 10 janvier 1933

Statuette de Saint-Pierre avec sa niche encastrée dans l'angle de la maison : classement par arrêté du 16 juillet

EGLISE DES CORDELIERS

M.H.Classé Rue du Collège de Foix
Publication au JO mardi 10 janvier 1933
samedi 18 avril 1914

Eglise des Cordeliers (ruines) : classement par liste de 1862 et du 12 Juillet 1886.

HÔTEL DASSIER

M.H.Classé 46 Rue des Couteliers
Publication au JO **mardi 10 janvier 1933**
Rampe d'escalier en fer forgé : classement par décret du 27 Août 1927.

IMMEUBLE 15 RUE CROIX-BARAGNON

M.H.Classé 15 Rue Croix-Baragnon
Publication au JO **mardi 10 janvier 1933**
dimanche 27 mars 1994
mardi 7 avril 1998
En totalité : classement par arrêté du 3 Mars 1997.

MAISON DE PIERRE

M.H.Classé 25 Rue de la Dalbade
Publication au JO **samedi 18 avril 1914**
mardi 10 janvier 1933
En totalité : classement par liste de 1889.

HÔTEL SAINT-JEAN

M.H.Classé 32 Rue de la Dalbade
Publication au JO **mardi 23 avril 1991**
Totalité (des caves aux toitures), l'aile occidentale donnant sur la rue de la Dalbade (y compris les façades rajoutées en 1840 à l'angle de la Dalbade et Saint-Jean, à l'imitation de la façade édifiée en 1672 par J.P. Rivalz), à l'exclusion, pour l'intérieur, de l'ancien entrepôt à colonnes du XIXème.
Les trois galeries ceinturant l'ancien cloître à l'Ouest, au Sud et l'Est, avec leurs façades sur cour correspondantes
L'escalier d'honneur voûté de briques dans sa totalité, avec sa toiture ainsi que les vestiges archéologiques de l'ancienne chapelle contenus dans la courette attenante.
L'ancienne salle capitulaire situé au rez-de-chaussée de l'aile Est.
L'ensemble des toitures recouvrant les parties classées précédemment décrites ainsi que l'ancien entrepôt à colonnes inscrit (voir le plan annexé) : classement par arrêté du 25 Octobre 1990.

EGLISE DE LA DALBADE

M.H.Classé 34 Rue de la Dalbade
Publication au JO **samedi 18 avril 1914**
mardi 10 janvier 1933
Façade : classement par arrêté du 12 Juillet 1886.

HÔTEL FELZINS

M.H.Classé 22 Rue de la Dalbade
Publication au JO **samedi 18 avril 1914**
mardi 10 janvier 1933
Classement par liste de 1875.

ANCIEN PRIEURÉ DE LA DAURADE

M.H.Classé 5 Quai de la Daurade
Publication au JO **samedi 1 avril 1995**
mardi 2 avril 1996

Sont classés parmi les monuments historiques, les latrines de l'ancien prieuré de la Daurade comprenant la tour dans son intégralité (parements internes et externes, toiture) bouches d'évacuation, conduites, fosse et puits : classement par arrêté du 18 Septembre 1995.

HÔTEL D'ASSEZAT

M.H.Classé 7 Rue de l'Echarpe
Publication au JO **mardi 10 janvier 1933**
Hôtel dit de Clémence Isaure : classement par arrêté du 22 Juillet 1914.

PONT NEUF

M.H.Classé Franchissement de la Garonne
Publication au JO **mardi 31 mars 1992**
Pont-Neuf qui assure à la R.D. 124 le franchissement de la Garonne (non cadastré ; domaine public) : classement par arrêté du 14 Mars 1991.

HÔTEL BERNUY

M.H.Classé 1 Rue Gambetta
Publication au JO **mardi 10 janvier 1933**
samedi 18 avril 1914
Aujourd'hui lycée : classement par liste de 1862.

EGLISE SAINT-EXUPERE-ANCIENNE CHAPELLE DU COUVENT DES CARMES

M.H.Classé 33 Allées Guesdes (Jules)
Publication au JO **samedi 15 mars 1975**
En totalité : classement par arrêté du 3 Mai 1974.

CHÂTEAU DE REYNERIE

M.H.Classé 160 Chemin de L'Estang
Publication au JO **mercredi 11 mars 1964**
Château de Reynerie : château, lavoir et parc avec son décor d'architecture (13 Août 1963)

EGLISE ET ANCIEN COUVENT DES JACOBINS

M.H.Classé 3 Rue Lakanal
Publication au JO **mardi 10 janvier 1933**
samedi 18 avril 1914
Classement par liste de 1840.

HÔTEL DE LASBORDES

M.H.Classé 36 Rue du Languedoc
Publication au JO **mardi 10 janvier 1933**
samedi 18 avril 1914

Hôtel de Lasbordes ou du Vieux-Raisin : classement par liste de 1875.

COUVENT DES CORDELIERS

M.H.Classé 11,13,15,17,19&21 Rue des Lois
Publication au JO **samedi 1 avril 1995**

Salle capitulaire avec portion de mur situé dans son prolongement, grande sacristie, vestiges de la petite sacristie, vestiges éventuels de la chapelle de Rieux, jardin actuel de la Banque de France susceptible de renfermer les vestiges du cloître : classement par arrêté du 18 Juillet 1994.

IMMEUBLE 44 RUE DES COUTELIERS

M.H.Classé 3 Rue de la Madeleine
Publication au JO **samedi 3 avril 1937**

Cheminée du 16ème de l'Hôtel Barrassy, actuellement situé 4 rue de la Madeleine : classement par décret du 22 Mars 1934.

MAISON 20 RUE MAGE

M.H.Classé 20 Rue Mage
Publication au JO **dimanche 7 mai 1972**

Immeuble dit "Hôtel Davasse"

Cinq balcons en ferronnerie des fenêtres du premier étage : classement par arrêté du 20 Octobre 1971.

HÔTEL BOYSSON

M.H.Classé 11 Rue Malcousinat
Publication au JO **mardi 10 janvier 1933**

En totalité : classement par arrêté du 24 Mai 1928.

ANCIENS REMPARTS SAINT-CYPRIEN

M.H.Classé Rue du Martinet
Publication au JO **mardi 7 avril 1987**
dimanche 2 avril 1989

Comprenant 4 tours (tour de l'Isle, tour de la Menuiserie, tour du Matériel, tour Taillefer), la courtine partant de la tour de l'Isle et reliant les tours entre elles, la partie du sol comprise entre les deux tours médianes : classement par arrêté du 5 Décembre 1988.

ANCIEN COUVENT DES AUGUSTINS (AUJOURD'HUI MUSÉE)

M.H.Classé 21 Rue de Metz
Publication au JO **mardi 10 janvier 1933**
samedi 18 avril 1914

Ancien couvent : classement par liste de 1840 et du 12 Juillet 1886.

IMMEUBLE 11 RUE MONTOLIEU-VELANE

M.H.Classé 11 Rue Montoulieu-Vélane
Publication au JO **mardi 10 janvier 1933**

Immeuble dit "Maison Gailhardi"

Deux balcons en fer forgé d'époque Louis XVI et les plate-formes en maçonnerie qui les supportent : classement par arrêté du 15 Décembre 1926.

IMMEUBLE 3, RUE OZENNE

M.H.Classé 3 Rue Ozenne
Publication au JO **mardi 2 avril 1996**

Immeuble 3, rue ozenne : au titre des immeubles par destination : décor de la pharmacie composé d'un ensemble de boiseries XVIII siècle de différentes essences, agencées en panneaux, étagères et tiroirs, et entrecoupées de médaillons peints et de guirlandes (CAD. AB 170) : classement par arrêté du 10 Mai 1995.

IMMEUBLE 7 ET 8 PLACE DU PARLEMENT

M.H.Classé 7 et 8 Place du Parlement
Publication au JO **vendredi 8 avril 1977**
samedi 13 mars 1993

Immeuble dit "MAISON DE L'INQUISITION"

-1) Bâtiment sur rue portant le n° 7 en totalité, y compris la chambre de Saint-Dominique (ce bâtiment s'étendant depuis la place du Parlement jusqu'à la limite de la façade Est de la chapelle et du mur Ouest de la courette intérieure) ; façade sur rue et toiture correspondante du bâtiment portant le n° 8 : classement par arrêté du 12 Février 1976.

EGLISE SAINT-JEROME

M.H.Classé 2 Rue du Pélissier (Lieutenant-Colonel)
Publication au JO **dimanche 15 mars 1981**

Chapelle des Pénitents-Bleus (ancienne) actuellement église Saint-Jérôme :classement par arrêté du 6 Mars 1980.

CHAPELLE DE L'ANCIEN SEMINAIRE

M.H.Classé 1 Rue du Périgord
Publication au JO **mardi 10 janvier 1933**
samedi 18 avril 1914

Chapelle de l'ancien séminaire (10 Février 1909)

HOSPICE DE LA GRAVE

M.H.Classé Rue du pont Saint-Pierre
Publication au JO **dimanche 1 avril 1979**
dimanche 2 avril 1989

-1) Chapelle de l'hospice de la Grave en totalité : classement par arrêté du 17 Juillet 1978.

-2) Façades de l'ensemble des bâtiments longeant la Garonne et disposés autour des cours Saint-Joseph, Sainte-Monique, de la Maternité et Sainte-Anne ainsi que les sols de ces cours ; à l'intérieur de l'aile sur Garonne : ancienne pharmacie, y compris ses boiseries et son parquet en marqueterie et la porte à linteaux sculptée donnant accès à la grande salle voûtée du 17^{ème} siècle : classement par arrêté du 5 Décembre 1988.

VESTIGES DU VILLAGE NEOLITHIQUE

M.H.Classé Saint Michel-du-Touch
Publication au JO **vendredi 8 avril 1977**
En totalité : classement par arrêté du 8 Juillet 1976.

CATHEDRALE SAINT-ETIENNE

M.H.Classé Place Saint-Etienne
Publication au JO **mardi 10 janvier 1933**
samedi 18 avril 1914
Classement par liste de 1862.

EGLISE SAINT-NICOLAS

M.H.Classé 36 Grande-rue Saint-Nicolas
Publication au JO **mardi 7 avril 1987**
En totalité : classement par arrêté du 24 Juillet 1986.

COLLEGE SAINT-RAYMOND

M.H.Classé Place Saint-Sernin
Publication au JO **vendredi 9 avril 1976**
Totalité de l'ancien collège, actuellement musée Saint-Raymond sis 8 rue des Trois Renards : classement par arrêté du 11 Août 1975.

ANCIEN HÔTEL JEAN DU BARRY ACTUELLEMENT LYCEE SAINT SERVIN

M.H.Classé 1 Place Saint-Sernin
Publication au JO **samedi 3 avril 1937**
samedi 30 mars 1985
Façades et toitures, grand escalier d'honneur, pièces suivantes avec leur décor : au rez-de-chaussée ancienne salle à manger, au premier étage galerie, salle des professeurs, salle des colonnes, boudoir, salle à manger et salon, grand salon : classement par arrêté du 11 Octobre 1984.

BASILIQUE ST SERVIN

M.H.Classé Place Saint-Sernin
Publication au JO **mardi 10 janvier 1933**
samedi 18 avril 1914
En totalité : classement par liste de 1840.

ANCIENNE TRESORERIE ROYALE

M.H.Classé Place du Salin
Publication au JO **mardi 23 avril 1991**
Actuellement temple protestant du Salin : classement par arrêté du 7 Mai 1990.

PALAIS DE JUSTICE

M.H.Classé Place du Salin
Publication au JO **mercredi 29 mars 2000**

Palais de Justice, place du Salin : cour d'Appel; première Grande Chambre avec sa chapelle attenante; salon Doré; salon Hercule; vestibule de la troisième Chambre avec son décor peint du XV siècle (CAD 815AB 6) : classement par arrêté du 8 septembre 1999.

MAISON DES VERRIERES OU "CASTEL-GESTA"

M.H.Classé 22 Avenue Serres (Honoré)
Publication au JO **dimanche 18 mars 1990**
mardi 31 mars 1992

En totalité la "Maison des verrières" ou "Castel Gesta" : inscription par arrêté du 3 Octobre 1991

TOUR MORAND

M.H.Classé 56 Rue du Taur
Publication au JO **mardi 10 janvier 1933**

En totalité : classement par arrêté du 12 Septembre 1931.

EGLISE NOTRE DAME DU TAUR

M.H.Classé 12 bis Rue du Taur
Publication au JO **mardi 10 janvier 1933**
samedi 18 avril 1914

En totalité : classement par liste de 1840

PORTE DITE "L'ESQUILE"

M.H.Classé 69 Rue du Taur
Publication au JO **samedi 18 avril 1914**
mardi 10 janvier 1933

Dépendant de l'ancien séminaire du même nom Classement par arrêté du 21 Mars 1910

EGLISE SAINT-PIERRE DES CHARTREUX

M.H.Classé 21 Rue Valade
Publication au JO **vendredi 22 février**

L'ensemble de l'église Saint-Pierre-des-Chartreux y compris le narthex et la galerie au nord : classement par arrêté du 7 Mai 1956.

IMMEUBLE 27 RUE VALADE

M.H.Classé 27 Rue Valade
Publication au JO **mercredi 29 mars 1978**

Immeuble en totalité (y compris les restes du décor intérieur) : classement par arrêté du 25 Juillet 1977.

HÔTEL DE PENAUTIER

M.H.Classé

16 Rue Vélane

Publication au JO

dimanche 27 mars 1994

mardi 7 avril 1998

Façades et toitures de l'hôtel sur cour et sur jardin ; cour d'honneur avec son mur sur rue et son portail ; salon XVIII^{ème} siècle au 1er étage ; emprise du jardin avec le mur revêtu de son treillage en bois : classement par arrêté du 3 Octobre 1997.

HÔTEL DIEU

M.H.Classé

2 Rue Viguerie

Publication au JO

dimanche 2 avril 1989

Façades et toitures des bâtiments disposés en U autour de la cour d'honneur, y compris les façades sur rue et sur Garonne, la pile du Pont-Vieux et la cour elle-même. A l'intérieur, ancienne pharmacie de l'aile Ouest, double berceau de briques au rez-de-chaussée et chapelle des Soeurs au deuxième étage de l'aile transversale : classement par arrêté du 5 Décembre 1988.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

AC2

PATRIMOINE CULTUREL SITES

PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS

SERVITUDE	DATE	GESTIONNAIRE
Voir liste de l'inventaire	Voir à l'inventaire la date de publication au J.O. pour chaque site inscrit ou classé	DREAL Midi-Pyrénées Cité administrative Bât. G 1 rue de la cité administrative CS 80002 31074 Toulouse Cedex 9

INVENTAIRE DES SITES INSCRITS

PONT DES ETATS SUR LE TOUCH

Site Inscrit Pont des Etats sur le Touch

Publication au **Non renseigné**

L'ensemble formé à Saint Martin du Touch par le Pont des Etats sur le Touch, les vestiges du vieux Moulin à vent et leurs abords : classement par arrêté du 11 Décembre 1942.

PLACE WILSON : SOL DE LA PLACE

Site Inscrit Place Wilson

Publication au **Non renseigné**

Sol de la place Wilson et ses abords : classement par arrêté du 30 Juillet 1946.

REMPARTS ANCIENS ET JARDIN PUBLIC DU BOULEVARD ARMAND DUPORTAL ET LE SOL

Site Inscrit boulevard Armand Duportal

Publication au **Non renseigné**

Façade ouest des remparts et le sol du jardin public compris entre les remparts et le boulevard Armand Duportal : classement par arrêté du 2 Juillet 1946.

PLATANE SUR LA PLACE ANATOLE-FRANCE

Site Inscrit Place Anatole France

Publication au **Non renseigné**

Platane de la Place Anatole France : Classement par arrêté du 24 Avril 1944

RIVES DE LA GARONNE DANS LA TRAVERSEE DE LA VILLE

Site Inscrit Rives de la Garonne

Publication au **Non renseigné**

Les rives droite et gauche de la Garonne en centre ville : classement par arrêté du 5 Avril 1943.

BOIS DE LIMAYRAC ET ABORDS, COMPRENANT LES DOMAINES DE FILAIRE ET MARTINI

Site Inscrit Allée de Limayrac, chemin de Firmis

Publication au **Non renseigné**

Bois de Limayrac et abords comprenant les domaines de filaire et Martini : classement par arrêté du 26 Octobre 1942.

SITE DE L'EMBOUCHURE

Site Inscrit Canal de Brienne, allées de Brienne et de Barcelone

Publication au **Non renseigné**

L'ensemble formé à Toulouse par les plans d'eau, routes, chaussées et allées, prairies et plantations compris entre les bords de la Garonne lieu dit « l'Embouchure et les ponts jumeaux inclus et entre les ponts jumeaux et le quai Saint-Pierre : classement par arrêté du 29 Juin 1951

PLACE DU CAPITOLE ET LES RUES SAINT-ROME ET DES CHANGES : ENSEMBLE URBAIN

Site Inscrit Place du Capitole, rues Saint-Rome et rue des Changes
Publication au **Non renseigné**

La place du Capitole pour son sol, les façades, et sur une profondeur de 10m à partie de celles-ci, les murs extérieurs et toitures des immeubles bâtis. Les rues Saint-Rome et des Changes, pour les chaussées pavées, les trottoirs, les façades, les murs extérieurs et toitures sur une profondeur de 50m depuis ces façades, des immeubles bâtis: classement par arrêté du 25 Mai 1943.

PLACE MAGE ET SES ABORDS

Site Inscrit Place Mage
Publication au **Non renseigné**

Les façades et toitures des immeubles bordant la Place Mage, la rue Mage, une portion de la rue Perchepinte et la rue Vélane : classement par arrêté du 14 février 1944.

PLACE SAINT-CYPRIEN : FACADES, TOITURES DES IMMEUBLES LA BORDANT

Site Inscrit Place Saint-Cyprien
Publication au **Non renseigné**

Les façades et toitures des immeubles bordant la place Saint-Cyprien : classement par arrêté du 18 Avril 1944.

DOMAINE DE CANDIE A LAFOURGETTE, FERME FORTIFIEE ET PARC

Site Inscrit Domaine de Candie
Publication au **Non renseigné**

Domaine de Candie, ferme fortifiée et parc : classement par arrêté du 22 Octobre 1942.

SOL DU GRAND-ROND ET DES ALLES

Site Inscrit Grand rond et les allées
Publication au **Non renseigné**

Sol du Grand Rond et des allées : classement par arrêté du 04 Mars 1933.

QUARTIER PARLEMENTAIRE DE LA DALBADE

Site Inscrit Quartier parlementaire de la Dalbade
Publication au **Non renseigné**

Quartier parlementaire de la Dalbade : classement par arrêté du 08 Mai 1944.

PLACE LAGANNE ET SES ABORDS : FACADES, ELEVATIONS, TOITURES DES IMMEUBLES

Site Inscrit Place Laganne et ses abords
Publication au **Non renseigné**

Place Laganne et ses abords (les façades sud de l'Hôtel Dieu Saint-Jacques sur la montée vers le Pont-Neuf, toutes les façades intérieures des corps de bâtiments donnant sur la cour centrale des corps de bâtiments avec ses plantations ainsi que le porche d'entrée. L'ancien Château d'eau, le jardin qui l'entoure, le petit pont qui le relie au Cour Dillon, la quadruple allée de ce Cours sur toute sa longueur. Les façades, élévations et toiture des maisons de la Place Laganne portant les n°2 à n°18 bis, avec retour sur la rue de la Laque, pour les n°12 et 14. Les façades, élévations et toiture du n°1 de la rue du Pont Vieux, du n°1 de la rue de la République, des n°1 et 5 de la rue Viguerie. La façade ouest de l'Hôtel Dieu Saint-Jacques donnant sur la rue Viguerie. Le sol de la Place Laganne et des rues adjacentes pour les portions indiquées par les façades, la montée du Pont-Neuf jusqu'à la verticale de la rive du fleuve, les jardins situés entre ce pont et l'Hotel Dieu Saint-Jacques) : classement par arrêté du 23 Octobre 1942.

INVENTAIRE DES SITES CLASSÉS

PLAN D'EAU ET BERGES DE LA GARONNE

Site Classé Berges de la Garonne

Publication au **vendredi 1 avril 1988**

L'ensemble du plan d'eau et les berges de la Garonne, entre le pont St-Michel (exclu du site) et le pont des Catalans. Font partie du site les murs de soutènement des quais, les escaliers, les rentrants des ports, St-Pierre et St-Cyprien, le Pont Neuf, le Pont St-Pierre et le Pont des Catalans : classement par arrêté du 22 Mars 1988.

CANAL DU MIDI

Site Classé canal du Midi

Publication au **mardi 15 avril 1997**

Le canal de Brienne, depuis l'écluse St Pierre jusqu'au port de l'Embouchure. Le canal du Midi, depuis l'extrémité du port de l'Embouchure jusqu'au phare des Ouglous, bassin de Thau. Classement par arrêté du 4 Avril 1997.

CHEMIN DES ETROITS

Site Classé Chemin des Etroits

Publication au **mardi 16 décembre**

Terrains communaux situés en bordure de ce chemin : site classé par arrêté du 27 Mai 1927

PONT NEUF

Site Classé Franchissement de la Garonne

Publication au **dimanche 2 avril 1933**

Le Pont Neuf et les vestiges de ponts plus anciens situés en amont et en aval du pont Neuf à Toulouse (Haute-Garonne). Classement par décret du 21 Avril 1930.

CHATEAU DE REYNERIE

Site Classé 160 Chemin de L'Estang

Publication au **mercredi 7 mars 1962**

Le château de Reynerie et son parc : classement par arrêté du 25 Septembre 1961.

PARC DU DOMAINE DU CALQUET

Site Classé Route de Lardenne

Publication au **mercredi 30 avril 1975**

L'ensemble formé sur la commune de Toulouse Lardenne par le parc du domaine du Calquet et délimité comme suit en partant du Nord et dans le sens des aiguilles d'une montre : depuis la rivière du Touch la limite des parcelles n° 1 et 2, la limite Nord Est des parcelles n° 3, 15, 14 et 12, la limite Nord Ouest et Nord Est de la parcelle n° 10, la limite Sud Est de la parcelle n° 17, la ligne prolongeant la limite Sud Est de la parcelle n° 17 (partie représentant l'allée située sur la parcelle n° 34), la limite Sud Ouest et Nord Ouest de la parcelle n° 34, la ligne fictive située à 15 m de la limite Sud Ouest des parcelles n° 17, 18, 19 et 20, la limite Sud Ouest de la parcelle n° 2, la rivière du Touch jusqu'à la limite Est de la parcelle n° 1 point de départ. Classement par arrêté du 25 Avril 1974.

HÔTEL DIEU SAINT JACQUES

Site Classé 2 Rue Viguerie

Publication au **dimanche 2 avril 1933**

L'hôtel Dieu Saint-Jacques façade Est et l'hospice de la Grave à Toulouse, faisant partie de la perspective des rives de la Garonne, sont classés parmi les monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque : classement par décret du 27 Mai 1932.

PLACE LAGANNE ET SES ABORDS

Site Classé Place Laganne et ses abords

Publication au **Non renseigné**

L'ensemble formé par le sol de la place Laganne, les façades intérieures de l'Hotel-Dieu Saint-Jacques, l'ancien Château d'eau et le cours Dillon : classement par arrêté du 23 Mai 1944.

PLACE INTERIEURE SAINT-CYPRIEN

Site Classé Place Saint-Cyprien

Publication au **Non renseigné**

Place intérieure de Saint-Cyprien: classement par arrêté du 18 Avril 1944.

PARC ET CHATEAU DE DOUJAT A SAINT-MARTIN-DU-TOUCH

Site Classé Place Saint-Cyprien

Publication au **Non renseigné**

Le parc et le château de Doujat à Saint-Martin-du-Touch : classement par arrêté du 19 Mai 1944.